

*Délégués des Ministres / Groupes de rapporteurs*

**GR-DEM**

Groupe de rapporteurs sur la démocratie

**GR-DEM(2016)2**      4 février 2016<sup>1</sup>

---

## Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2016-2019

Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes

**Point pour examen par le GR-DEM lors de sa réunion du 25 février 2016**

---

---

<sup>1</sup> Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

<b>LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>APERÇU GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTENARIAT ET COORDINATION .....</b>	<b>6</b>
<b>I. PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ, GARANTIR LES DROITS SOCIAUX .....</b>	<b>7</b>
I.1. Aperçu et priorités sectoriels.....	7
I.1.1. Mise en œuvre effective des normes européennes des droits de l'homme à l'échelon national ..	8
I.1.2. Tolérance et lutte contre la discrimination.....	8
I.1.3. Liberté d'expression, liberté des médias, assistance dans la mise en œuvre des principes de gouvernance de l'internet, protection des données.....	9
I.1.4. Egalité de genre, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et violence domestique.....	9
I.1.5. Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme .....	10
Objectif global .....	11
I.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus .....	11
<b>II. ASSURER LA JUSTICE .....</b>	<b>14</b>
II.1. Aperçu et priorités sectoriels.....	14
II.1.1. Indépendance et efficacité de la justice.....	15
II.1.2. Prisons et police.....	16
Objectif global .....	17
II.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus .....	17
<b>III. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE.....</b>	<b>19</b>
III.1. Aperçu et priorités sectoriels.....	19
III.1.1. Elections.....	19
III.1.2. Démocratie locale.....	20
Objectif global .....	21
III.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus .....	21
<b>IV. LUTTE CONTRE LES MENACES À L'ETAT DE DROIT : CORRUPTION, BLANCHIMENT DE CAPITAUX, CYBERCRIMINALITÉ, MANIPULATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES .....</b>	<b>22</b>
IV.1. Aperçu et priorités sectoriels.....	22
Objectif global .....	23
IV.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus .....	24
<b>V. MESURES DE RESTAURATION DE LA CONFIANCE .....</b>	<b>24</b>
V.1. Aperçu et priorités sectoriels.....	24
Objectif global .....	25
V.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus .....	25
<b>ADDENDUM 1. PROJET « DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE GESTION DU PLAN D'ACTION DU CDE ET DE PROJETS DES ACTEURS NATIONAUX » .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE I. RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA GÉORGIE 2016 2019 .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE II. TABLEAU DES RESSOURCES FINANCIÈRES.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE III. LISTE PROVISOIRE DE PROJETS.....</b>	<b>37</b>

## Liste des acronymes et abréviations

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
BDP	Bureau du défenseur public
BIDDH	Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme
CdE	Conseil de l'Europe
CEB	Banque de développement du Conseil de l'Europe
CEC	Commission électorale centrale
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CELRM	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CETS	Convention du Conseil de l'Europe de 1981 sur la protection des personnes en matière de traitement automatique des données personnelles
CM	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Congrès	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CSE	Charte sociale européenne
CSER	Charte sociale européenne révisée
CV	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EXEC	Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GR-DEM	Groupe de rapporteurs sur la démocratie
GRECO	Groupe d'Etats contre la corruption
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (Programme HELP)
MdJ	Ministère de la Justice
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
ONG	Organisation non gouvernementale
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PCF	Cadre de coopération programmatique UE-CdE pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Belarus
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

## Aperçu général

Depuis que la Géorgie est devenue le 41<sup>e</sup> Etat membre du Conseil de l'Europe en 1999, le pays a signé et ratifié 72 conventions du Conseil de l'Europe et déployé des efforts importants pour traduire les normes du Conseil de l'Europe dans la législation et la pratique nationales. Le présent Plan d'action a pour objectif de poursuivre le soutien apporté à la Géorgie en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau national et d'aider en outre le pays à mettre ses institutions et pratiques en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.

Le Plan d'action pour la période 2016-2019 a été préparé en étroite consultation avec les autorités géorgiennes et prend en compte les priorités des réformes dans le pays. Il reflète les plus récentes conclusions des organes de suivi du Conseil de l'Europe, les résolutions et recommandations à l'égard de la Géorgie, y compris celles du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de la Commission de Venise, du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès). Par ailleurs, ce Plan d'action tient compte des problèmes identifiés dans les rapports annuels du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit en Europe ainsi que des priorités de la Stratégie nationale pour les droits de l'homme 2014-2020 de la Géorgie et ses plans d'action.

Le présent Plan d'action s'appuie sur les résultats et réalisations du précédent Plan d'action pour 2013-2015<sup>2</sup>, qui incluent entre autres une plus grande indépendance et davantage de professionnalisme de l'appareil judiciaire ; une meilleure connaissance, de la part des professionnels du droit et des défenseurs des droits de l'homme, de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et l'application des normes anti-discrimination européennes ; une capacité accrue à régler les litiges électoraux ; une meilleure offre de soins de santé pour les détenus ; une plus forte sensibilisation aux droits de l'homme dans le domaine des soins de santé mentale ; une meilleure aptitude à répondre aux besoins de formation de l'appareil judiciaire géorgien ; un renforcement des capacités d'enquête sur les cas de mauvais traitements ; une aide à la préparation de l'adhésion à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ; des contacts plus étroits entre les représentants de la société civile et les groupes professionnels à des fins de renforcement de la confiance.

Dans le cadre de ce Plan d'action complet, le Conseil de l'Europe et les autorités géorgiennes présentent des mesures spécifiques destinées à resserrer les liens entre la politique, le cadre légal et la pratique et à consolider le partenariat entre les principales parties prenantes, afin que la Géorgie soit mieux à même de garantir et renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

Pour concentrer les efforts dans les domaines où le Conseil de l'Europe a une valeur ajoutée clairement identifiable, l'Organisation et les autorités géorgiennes ont décidé de se limiter à cinq secteurs de coopération. Les priorités de coopération ont été fixées en tenant compte de facteurs tels que la pertinence des actions au vu du programme de réforme du gouvernement et des recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe, ainsi que des engagements post-adhésion envers le Conseil de l'Europe ; la présence établie et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe dans le secteur concerné ; la capacité des interlocuteurs nationaux identifiés à coordonner et conduire les programmes ; la disponibilité de ressources humaines suffisantes au sein du Conseil de l'Europe pour mettre en œuvre efficacement les programmes, en faire rapport et assurer leur coordination avec les partenaires internationaux au niveau sectoriel. Les contraintes pesant sur les ressources ont, elles aussi, limité la portée de l'action.

Le plan pour la période 2016-2019 inclut les secteurs prioritaires suivants :

### **1. Protéger et promouvoir les droits de l'homme et la dignité, garantir les droits sociaux :**

- Harmoniser la législation et la pratique judiciaire nationales avec les normes européennes, notamment la législation relative à la justice pénale ;
- Renforcer les capacités de lutte contre la discrimination et de protection des droits et des langues des personnes appartenant à des minorités ;
- Promouvoir la liberté des médias et l'indépendance de l'organe de régulation de la radiodiffusion et des radiodiffuseurs de service public ;

---

<sup>2</sup> Lors de leur 1229<sup>e</sup> réunion (3 juin 2015), les Délégués des Ministres ont pris note du rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan d'action pour la Géorgie 2013-2015, tel qu'il figure dans le document GR-DEM(2015)12.

- Améliorer le cadre juridique lié à la protection des données et renforcer la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre la législation ;
- Améliorer la capacité des autorités à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- Renforcer le rôle des écoles géorgiennes dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit et dans la prévention des violations des droits de l'homme.

## **2. Assurer la justice :**

- Soutenir les réformes visant à renforcer l'indépendance, la transparence, l'impartialité, et l'efficacité du système de justice ;
- Aider la Géorgie à développer le système de règlement extrajudiciaire des différends ;
- Renforcer les capacités de mise en œuvre d'une formation judiciaire afin de mieux répondre aux besoins des juges, procureurs et avocats actuels et futurs ;
- Protéger les groupes vulnérables ;
- Lutter contre les mauvais traitements et l'impunité ;
- Améliorer encore la responsabilité et la transparence de la police dans la conduite de ses opérations, en intégrant les droits de l'homme à la pratique policière et en développant une approche de police de proximité et de prévention de la criminalité ;
- Développer davantage la capacité à mettre en œuvre une approche axée sur la réinsertion dans les réformes pénitentiaires afin d'aider un nombre plus élevé d'auteurs d'infractions à se réintégrer dans la société.

## **3. Renforcer la gouvernance démocratique :**

- Améliorer l'intégrité, la transparence et la qualité du processus électoral et renforcer les capacités de surveillance des élections ;
- Améliorer la participation des femmes à la vie politique ; augmenter la participation électorale des minorités ethniques et des primo-votants ; et renforcer la capacité des médias à assurer de manière professionnelle la couverture des élections ;
- Aider au renforcement des mécanismes institutionnels et juridiques ayant pour objectif de favoriser le développement régional et municipal.

## **4. Contrer les menaces à l'état de droit : corruption, blanchiment de capitaux, cybercriminalité, manipulations de compétitions sportives :**

- Aider à la modernisation du secteur public et renforcer la capacité des institutions de justice pénale à lutter contre la corruption, la cybercriminalité et le blanchiment de capitaux.

## **5. Mesures de confiance :**

- Renforcer la confiance grâce à l'instauration d'un dialogue entre les acteurs non étatiques, la société civile et les professionnels et à la diffusion des bonnes pratiques en vue de favoriser le respect des normes des droits de l'homme dans les zones touchées par un conflit.

Le Conseil de l'Europe reste également prêt à soutenir le processus de réforme constitutionnelle, sur demande des autorités géorgiennes.

S'il y a lieu et en accord avec les parties prenantes nationales, une analyse de l'impact des programmes du CdE mis en œuvre en Géorgie durant la période 2013-2015 sera également menée.

## **Modalités de mise en œuvre et d'établissement des rapports**

La mise en œuvre du présent Plan d'action sera évaluée conjointement par le Conseil de l'Europe et les autorités géorgiennes. Un comité directeur sera établi à cette fin, composé de représentants du Conseil de l'Europe, du ministère des Affaires étrangères et d'autres acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'action. Le comité directeur se réunira régulièrement pour évaluer la mise en œuvre des projets approuvés, faire face aux défis posés et discuter des propositions de coopération future. L'égalité de genre sera intégrée à tous les secteurs du Plan d'action. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe encouragera la participation active de la société civile au développement et à la conduite des activités de projet. Les stratégies et plans d'action transversaux pertinents du Conseil de l'Europe (en particulier la Stratégie 2014-2017 du CdE pour l'égalité entre les femmes et les hommes et les recommandations du CdE relatives à la société civile) seront pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Le Conseil de l'Europe rendra régulièrement compte des progrès accomplis et des résultats obtenus dans le cadre du Plan d'action. A cette fin, le Bureau de la Direction générale des programmes soumettra au Comité des Ministres des rapports à mi-parcours et des rapports finaux.

Le Bureau du Conseil de l'Europe à Tbilissi et les services opérationnels de Strasbourg seront responsables de la gestion et la mise en œuvre du Plan d'action. Conformément au processus de décentralisation qui facilite la coopération ciblée avec les Etats membres, le Bureau du Conseil de l'Europe à Tbilissi jouera un rôle important dans la mise en œuvre du projet sur le terrain.

Les projets du Plan d'action sont destinés à être financés par des sources multiples et coordonnés avec les partenaires internationaux présents en Géorgie. Le financement sera assuré par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe, ainsi que des contributions volontaires de pays donateurs et d'organisations internationales, dont le Cadre de coopération programmatique UE-CdE pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Belarus (PCF) pour 2015-2017. Le calendrier du présent Plan d'action 2016-2019 est aligné sur les deux cycles biennaux de Programme et Budget du Conseil de l'Europe afin de renforcer la cohérence, la complémentarité et la coordination entre les activités relevant du budget ordinaire du Conseil de l'Europe et l'assistance technique extrabudgétaire pour la Géorgie.

### **Partenariat et coordination**

Afin d'optimiser le développement et la mise en œuvre des programmes d'assistance technique en Géorgie, le Conseil de l'Europe coopèrera avec le gouvernement géorgien, les institutions nationales, la société civile et d'autres acteurs clés. Tous les projets garantiront l'appropriation nationale et le renforcement des capacités des partenaires nationaux.

L'Union européenne sera le premier partenaire stratégique pour la mise en œuvre de toutes les activités sectorielles du présent plan. Le PCF sera la principale modalité de coopération opérationnelle entre le CdE et l'UE en 2015-2020 pour les pays du Partenariat oriental, y compris la Géorgie. Le PCF constituera un vecteur de collaboration stratégique, à long terme, efficient et économique pour atteindre les objectifs communs que les deux organisations partagent dans les Etats membres du CdE et les pays partenaires de l'UE, ainsi que dans la région dans son ensemble. En Géorgie, spécifiquement, grâce au PCF, le CdE travaillera à la mise en œuvre des normes européennes des droits de l'homme à l'échelon national ; au renforcement des capacités des professionnels du droit ; à l'amélioration de la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, y compris la protection de leurs langues ; à l'amélioration des soins de santé dans les prisons (notamment les soins psychiatriques) et à la promotion d'une approche axée sur la réinsertion dans les réformes du secteur pénitentiaire ; à la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux ; à la promotion de la bonne gouvernance ; à l'amélioration de la liberté, de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias ; à la protection de la liberté d'internet par l'intermédiaire d'une législation et d'arrangements prévoyant un dialogue entre les diverses parties prenantes ; et à la réforme de la législation et de la pratique électorales. La coordination des activités avec l'UE au niveau sectoriel prendra en compte l'initiative de programmation conjointe Géorgie-UE. Concernant le présent Plan d'action du CdE pour la Géorgie, il sera important qu'il bénéficie du soutien de l'UE dans les domaines d'expertise du Conseil de l'Europe, notamment la réforme du système de justice pénale, la protection des droits des groupes vulnérables, la lutte contre la torture dans les lieux de détention, la lutte contre les drogues illicites et la traite d'êtres humains. Le Plan d'action est également aligné sur les priorités identifiées dans le Plan d'action UE-Géorgie ainsi que dans le programme d'association UE/Géorgie (en particulier la partie consacrée à la protection des libertés fondamentales).

En matière de protection et promotion des droits de l'homme, le CdE coordonnera ses activités avec DANIDA et SIDA. L'appui fourni par DANIDA au renforcement des capacités des autorités géorgiennes à mettre en œuvre plus efficacement les lois et réformes approuvées, relatives aux droits de l'homme et au système judiciaire, est utile au présent Plan d'action. SIDA, USAID et le PNUD soutiennent la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre la violence sexiste. Par ailleurs, USAID déploie des activités dans le domaine de la protection des droits des personnes appartenant à des minorités et des personnes déplacées.

Dans le secteur de la justice, le CdE travaillera en étroite coopération avec la GIZ, qui soutient les réformes juridiques et judiciaires en Géorgie.

S'agissant du domaine électoral, le CdE coordonnera ses activités avec USAID afin de renforcer les capacités des commissions électorales à divers échelons.

Le CdE coordonnera ses activités dans le domaine des réformes de la gouvernance locale avec la GIZ, SIDA, USAID et la Direction du développement et de la coopération suisse, qui encouragent le développement régional et municipal, la délégation de compétences aux échelons inférieurs de gouvernement et l'élaboration de processus plus démocratiques, créant ainsi un Etat plus stable et responsable.

Le CdE coopèrera également avec la Direction du développement et de la coopération suisse pour les mesures de confiance, en facilitant notamment le dialogue entre acteurs non étatiques.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que depuis 2007, la Géorgie est membre de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). La CEB peut apporter une contribution significative en assurant le financement partiel de projets d'investissement à forte valeur ajoutée sociale pour lesquels l'Etat membre concerné a donné son accord. La CEB investit dans des projets sociaux favorisant l'inclusion et contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables d'Europe. La CEB finance partiellement des projets (prêts et garanties) dans les lignes d'action sectorielle suivantes : renforcement de l'intégration sociale ; gestion de l'environnement ; soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale ; soutien aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME). La CEB a joué un rôle actif en Géorgie, par le biais notamment de la mise en œuvre de projets visant à faciliter l'accès des MPME au crédit, dans le but de soutenir la création et le maintien d'emplois viables<sup>3</sup>.

## I. Protéger et promouvoir les droits de l'homme et la dignité, garantir les droits sociaux

### I.1. Aperçu et priorités sectoriels

Le Conseil de l'Europe et les autorités géorgiennes ont défini les priorités de coopération suivantes dans ce secteur :

- Améliorer l'application de la **Convention européenne des droits de l'homme** (CEDH) et de la **Charte sociale européenne révisée** (CSER) à l'échelon national et soutenir l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- **Renforcer la protection et l'intégration des minorités** grâce à une participation accrue des groupes minoritaires à la vie politique, à des actions en vue de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, à la fourniture d'une éducation de meilleure qualité tant dans la langue nationale que dans celles des minorités, à plus grande égalité des perspectives sociales, au renforcement de la capacité des autorités à protéger la culture et l'identité des minorités et au soutien à la tolérance et au pluralisme religieux ;
- **Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias** grâce à la mise en œuvre des normes du CdE dans ce domaine, à une indépendance politique et financière accrue des médias publics et une meilleure visibilité des groupes minoritaires dans les médias ;
- Améliorer la conformité des politiques et cadres juridiques nationaux avec les normes du CdE et les bonnes pratiques internationales en matière de **gouvernance de l'internet**, pour favoriser l'accessibilité des utilisateurs internet aux mécanismes de protection de leurs droits fondamentaux et mettre en place une approche multipartite de la politique internet ;
- Améliorer la protection des droits au respect de la vie privée et au contrôle des données à caractère personnel grâce à la mise en conformité de la **législation et la pratique relatives à la protection des données** avec les normes et pratiques internationales fondées sur les droits ;
- **Soutenir l'égalité de genre et la protection des femmes et des enfants contre la violence**, grâce au renforcement des capacités des institutions concernées à coordonner, suivre et mettre en œuvre des politiques et mesures destinées à autonomiser les femmes et prévenir et combattre efficacement la violence à l'égard des femmes et des enfants et la violence domestique ; et
- Conformément à la Charte du Conseil de l'Europe sur **l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme**, renforcer l'efficacité du système éducatif afin d'apprendre aux jeunes à devenir des citoyens actifs et responsables dans une société démocratique.

Au besoin, le CdE et les autorités géorgiennes procéderont à une analyse de l'impact des programmes du CdE mis en œuvre dans ce secteur au cours des dernières années, par exemple les activités de renforcement des capacités de plus de 1 000 juristes et défenseurs des droits de l'homme à appliquer les normes européennes d'anti-discrimination.

<sup>3</sup> Pour davantage d'informations sur la Banque de développement du Conseil de l'Europe, voir : <http://www.coebank.org/fr/>

### **I.1.1. Mise en œuvre effective des normes européennes des droits de l'homme à l'échelon national**

La Cour européenne des droits de l'homme a traité 276 requêtes concernant la Géorgie en 2014, dont 273 ont été déclarées irrecevables ou rayées du rôle. Elle a rendu trois arrêts (portant sur trois requêtes) dont un a conclu à une violation au moins de la Convention européenne des droits de l'homme. Les affaires marquantes avaient trait au droit à la vie (art. 2 de la CEDH), à des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 de la CEDH), au droit à la liberté et à la sûreté (art. 5) et au droit à un procès équitable (art. 6 de la CEDH).

La Déclaration de Bruxelles de 2015 rappelle que la mise en œuvre effective de la CEDH ainsi que de la jurisprudence et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme est de la responsabilité première des Etats membres. Les actions du CdE dans ce secteur viseront à aider les autorités à appliquer la **Convention européenne des droits de l'homme** en Géorgie et à harmoniser la législation et la pratique nationales avec les normes européennes. Le Conseil de l'Europe prend en compte le Plan d'action du gouvernement de la Géorgie pour la protection des droits de l'homme 2014-2016 et appuiera sa mise en œuvre.

Certains parlements d'Etats membres du Conseil de l'Europe pourraient tirer profit de l'amélioration des mécanismes de surveillance de l'exécution des arrêts ou d'analyse de la législation pour s'assurer de la compatibilité de cette dernière avec la CEDH. Les parlements nationaux peuvent jouer un rôle important pour endiguer le flot de requêtes qui submerge la Cour européenne des droits de l'homme, par exemple en examinant attentivement si la législation et les projets législatifs répondent aux exigences de la CEDH et en veillant à ce que les Etats se conforment rapidement et pleinement aux arrêts de la Cour. En réponse à ces défaillances, la Résolution 1823 (2011) de l'Assemblée parlementaire « Les parlements nationaux : garants des droits de l'homme en Europe » appelle les parlements nationaux à prévoir une procédure adéquate pour vérifier systématiquement la compatibilité des projets de loi avec les normes de la Convention et assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des arrêts. La résolution propose également des activités de sensibilisation aux droits de l'homme pour les parlementaires et la formation du personnel des parlements nationaux.

La Géorgie a ratifié la **Charte sociale européenne révisée** (CSER) en 2005. Le pays a accepté 63 de ses 98 paragraphes et n'a pas encore ratifié le protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives. Le CdE poursuivra ses efforts pour encourager la Géorgie à accepter des dispositions additionnelles de la Charte révisée ainsi que le système de réclamations collectives.

### **I.1.2. Tolérance et lutte contre la discrimination**

La Géorgie s'est engagée à l'égard du Conseil de l'Europe à signer et ratifier la **Charte européenne des langues régionales et minoritaires** (CELRM). Une commission interministérielle de haut niveau sur la CELRM est en place depuis 2013 et un dialogue au sujet de la Charte a été initié avec les médias et le public. Un projet d'instrument de ratification a été préparé en juin 2013, avec l'aide du Conseil de l'Europe. Depuis mai 2015, dans le cadre du projet conjoint UE/CdE, le Conseil de l'Europe mène des activités destinées à créer les conditions propices à la signature, la ratification et la mise en œuvre de la CELRM. Le CdE aidera les autorités géorgiennes à préparer la signature, la ratification et l'application subséquente de cet instrument, soutiendra la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires et contribuera à l'amélioration et au renforcement des mécanismes nationaux de protection des minorités.

En août 2015, le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action pour l'égalité civique et l'intégration pour 2015-2020. La nouvelle stratégie, basée sur une évaluation d'expert de la précédente et sur le concept d'égalité civique, prévoit des politiques et des activités détaillées de promotion de l'intégration et de la protection des minorités nationales, dans le cadre de cinq grands objectifs stratégiques : participation politique et activisme civique ; fourniture d'un enseignement de qualité dans la langue nationale et les langues minoritaires ; égalité des chances sociales et économiques ; culture et maintien de l'identité ; soutien de la tolérance et du pluralisme religieux. Le CdE fournira un soutien technique, des données et une expertise pertinente aux fins des politiques ainsi que les moyens de renforcer les capacités du ministère pour la Réconciliation et l'Egalité civique à mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action, afin de favoriser des politiques d'intégration citoyenne basées sur des éléments factuels et améliorer **l'intégration et la protection des minorités** à l'échelon national et local.

La campagne du Conseil de l'Europe contre le **discours de haine en ligne** a été menée pendant une période de deux ans. La campagne a été lancée le 23 mars 2013 en Géorgie sur l'initiative d'une organisation de jeunesse non gouvernementale : l'Alliance des associations d'élèves des écoles géorgiennes. Elle a abouti à la création en Géorgie d'un réseau de 40 jeunes militants. Vingt ateliers régionaux d'une journée ont été organisés en collaboration avec le ministère du Sport et de la Jeunesse et suivis par plus de 630 participants. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui impliqués dans la campagne et différents outils en ligne. Le Conseil de l'Europe poursuivra les activités de la campagne contre le discours de haine sur internet en Géorgie.

### **I.1.3. Liberté d'expression, liberté des médias, assistance dans la mise en œuvre des principes de gouvernance de l'internet, protection des données**

La liberté d'expression et des médias, ainsi que la gouvernance de l'internet sont également des composantes clés d'une société démocratique pleinement fonctionnelle. Le cadre législatif pertinent a été considérablement amélioré depuis 2013, grâce notamment à des dispositions destinées à renforcer la transparence du financement des groupes de médias. Néanmoins, si on considère généralement que depuis les élections législatives de 2012, l'influence sur les médias en Géorgie est nettement plus faible, la liberté des médias demeure un sujet d'actualité pour l'opinion publique. La stabilité financière des institutions (en particulier celle des médias régionaux, qui dépendent toujours en grande partie de subventions), l'absence criante de journalisme d'investigation et d'analyse et de sécurité de l'emploi pour les journalistes, ainsi que la nécessité de combattre la diffamation et le discours de haine restent parmi les principaux défis auxquels sont confrontés les médias en Géorgie.

Le passage des médias géorgiens **de l'analogique au numérique** à l'été 2015 a été couronné de succès. Dans le cadre de ce processus, le système d'octroi de licences de télévision sera supprimé une fois achevée la transition. En conséquence, les producteurs de contenus pourront commencer à émettre après une procédure d'autorisation simplifiée et devront payer un opérateur multiplex pour être inclus dans un bouquet de chaînes gratuites ou payantes.

La Géorgie a adopté en 2012 la loi sur la sécurité de l'information. Pour renforcer la protection de la vie privée, le parlement a adopté des amendements législatifs en 2014. Malgré les progrès dans les réformes législatives concernées, il reste nécessaire de développer les connaissances et la sensibilisation aux normes européennes concernant **l'internet et les droits de l'homme**, ainsi qu'à la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme. Le CdE conseillera les autorités dans la mise en œuvre de la gouvernance de l'internet et facilitera un dialogue multipartite en vue de l'élaboration de la politique internet en Géorgie.

La Géorgie a, en janvier 2014, ratifié le Protocole additionnel de 2001 à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel. Le 1<sup>er</sup> août 2014, le Parlement géorgien a adopté un train d'amendements législatifs visant à assurer une meilleure conformité de la législation géorgienne avec les normes internationales relatives à la **protection des données à caractère personnel**. Cela étant, la Géorgie a besoin d'assistance pour continuer de développer une législation complète et des bonnes pratiques régissant la collecte et la surveillance de données.

En 2015, le CdE a lancé plusieurs actions visant à sensibiliser aux **droits et à l'éthique professionnelle des journalistes**, à améliorer la qualité de **l'enseignement du journalisme et la formation des journalistes**, à renforcer la **visibilité des groupes minoritaires dans les médias** et à intensifier les activités de promotion de la **lutte contre le discours de haine et l'intolérance**. Le CdE a également favorisé l'indépendance de l'organe de régulation de la radiodiffusion et des radiodiffuseurs publics après le passage de la Géorgie au numérique en 2015 et continuera d'apporter son soutien en 2016.

### **I.1.4. Egalité de genre, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et violence domestique**

La loi géorgienne relative à l'égalité de genre adoptée en 2010 prévoit un renforcement de la sécurité des femmes, l'égalité sur le marché de l'emploi, et une amélioration de la participation des femmes à la vie politique. La loi géorgienne sur la non-discrimination a été adoptée en 2014 et énonce le caractère inacceptable de la discrimination fondée sur l'identité de genre.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul ») a été signée par la Géorgie et sa ratification est prévue dans un avenir proche. Depuis 2008, la Géorgie a créé un Conseil inter-agences pour la prévention de la violence domestique, chargé de coordonner les activités dans ce domaine. Le Bureau du défenseur public (BDP) joue également un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention. Il a mis en place en 2013 un service spécial en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui assure déjà le suivi des activités dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Etant partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et à la Charte sociale européenne révisée, la Géorgie s'est engagée à adopter une législation couvrant les diverses formes d'abus sexuels sur enfant et l'interdiction des châtiments corporels, et à prendre les mesures adéquates, y compris préventives, pour protéger les enfants contre toute forme de violence. Les autorités ont adopté une série de lois relatives à la violence, la maltraitance et la négligence dont les enfants sont victimes, des mesures préventives ainsi que des procédures nationales d'orientation chargeant la police, les établissements scolaires, les institutions de protection de l'enfance et les services de santé de signaler les cas réels ou suspectés de violence et d'abus aux travailleurs sociaux agréés par l'Etat. Le CdE aidera la Géorgie à mettre en place une stratégie intégrée de protection des enfants contre la violence, et apportera son soutien pour veiller à ce que le pays soit en mesure de satisfaire à ses obligations internationales de manière efficace.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe développe un nouveau Plan d'action pour les personnes handicapées (le précédent a été mis en œuvre de 2006 à 2015) afin de protéger et promouvoir les droits de ces personnes. La mise en œuvre d'activités conformes au futur Plan d'action pourrait être examinée sur demande des agences nationales géorgiennes concernées.

#### **I.1.5. Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme**

La préparation des élèves à devenir des citoyens actifs et responsables, capables de jouir de leurs droits fondamentaux et de satisfaire à leurs devoirs est l'une des principales caractéristiques d'une éducation de qualité. En 2010, les Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, qui prévoit un cadre commun d'action dans ce domaine. Le rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie en Europe a souligné le rôle de l'ECD/EDH dans la lutte contre l'intolérance, la radicalisation et la violence. Il invite à donner une priorité accrue à l'ECD/EDH formelle et non formelle, et appelle à la fourniture de ressources suffisantes.

Au cours des dernières années, le système éducatif géorgien a accordé une priorité élevée à l'ECD/EDH. L'ECD/EDH est abordée au cours de la formation initiale des enseignants, mais aussi dans le cadre de leur formation continue et de celle des chefs d'établissement et autres personnels éducatifs. Les manuels du CdE sur l'ECD/EDH sont largement utilisés. Dans le même temps, il convient manifestement d'intégrer pleinement l'ECD/EDH dans le programme scolaire national, d'en assurer la diffusion par le biais de la formation des enseignants, puis d'inscrire les compétences des enseignants en la matière dans les normes professionnelles. Les rapports du Bureau du défenseur public confirment par ailleurs le faible degré de sensibilisation aux droits de l'homme du grand public. Le manque d'homogénéité et de continuité dans la dispense de l'éducation non formelle aux droits de l'homme organisée principalement par les ONG compte parmi les raisons avancées par le BDP. Une politique exhaustive est indispensable dans ce domaine, et la création d'une Académie des droits de l'homme sous les auspices du BDP serait l'une des mesures permettant de renforcer la sensibilisation du public (et plus particulièrement des jeunes). La coopération avec d'autres parties prenantes, notamment le ministère du Sport et de la Jeunesse, sera renforcée.

#### **Sources de justification :**

Recommandation 4 (2004) du Comité des Ministres sur la Convention européenne des Droits de l'Homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle ; Déclaration d'Interlaken et de Brighton ; jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme ; surveillance des arrêts par le Comité des Ministres ; Recommandation CM/Rec(2008)2 du Comité des Ministres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ; Rapport du Commissaire aux droits de l'homme sur l'administration de la justice en Géorgie (30 juin 2011) ; Rapport du Commissaire aux droits de l'homme à la suite de sa visite en Géorgie du 20 au 25 janvier 2014 (CommDH(2014)9) ; Résolution du CM sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par la Géorgie (CM/ResCMN(2014)7) ; Rapports biennaux du Secrétaire Général à l'Assemblée parlementaire sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ; Conclusions sur la Géorgie 2014 du Comité européen des Droits sociaux (janvier 2015) ; Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ; Rapport du Secrétaire Général du CdE sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit en Europe 2015 ; Rapport de l'APCE sur « Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie »

concernant le développement du droit à la vie privée et la surveillance illégale (doc. No 13588, 05 septembre 2014) ; Résolution 2015 (2014) de l'APCE sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie ; Résolution 1920 (2013) de l'APCE sur L'état de la liberté des médias en Europe ; Résolution 2035 (2015) de l'APCE sur la protection de la sécurité des journalistes et de la liberté des médias en Europe ; Rapport de suivi de l'OCDE sur la mise en œuvre de la loi géorgienne sur la protection des données à caractère personnel dans les ministères de Géorgie 2013 ; Convention de Budapest sur la Cybercriminalité ; Résolution 1843 (2011) de l'APCE sur la protection de la vie privée et des données à caractère personnel sur l'internet et les médias en ligne ; Plan d'action du Comité des Ministres sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (CM (2015)74 ; Requêtes des autorités nationales et des institutions partenaires.

## **Objectif global**

Rapprocher la législation et les pratiques géorgiennes des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, y compris les droits sociaux.

### **I.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus**

#### **I.2.1. Mise en œuvre effective des normes européennes des droits de l'homme à l'échelon national**

Pour renforcer la mise en œuvre des normes européennes des droits de l'homme au plan national ;

- Les politiques et pratiques en matière de droits de l'homme sont alignées sur les normes européennes en veillant à la conformité des cadres législatifs et réglementaires et au renforcement des capacités des professionnels du droit et des institutions nationales des droits de l'homme, y compris des bureaux des médiateurs/du Défenseur des droits de l'homme ;
- Les avocats disposent d'une meilleure connaissance pratique et théorique du droit européen des droits de l'homme ;
- La mise en œuvre des normes de la Convention européenne des droits de l'homme est facilitée grâce à une participation accrue du parlement dans la supervision de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et au contrôle de la compatibilité de la législation en vigueur ou des projets de loi avec la CEDH.
- Les nouvelles dispositions de la Charte sociale européenne révisée sont garanties, la capacité nationale à mettre en œuvre les dispositions acceptées est renforcée et le dialogue social sur la Charte est mis en pratique ;
- La sensibilisation du public aux droits de l'homme est renforcée après la création de l'Académie des droits de l'homme du Défenseur public.

Pour garantir une meilleure cohérence des décisions des juridictions inférieures, le présent Plan d'action aidera le **Centre des droits de l'homme de la Cour suprême** à développer ses capacités d'analyse, améliorer la justification des jugements des tribunaux, incorporer les normes internationales dans la juridiction locale et sensibiliser à la CEDH et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme les juges et leurs assistants à tous les niveaux. Après la mise en œuvre fructueuse du programme régional **HELP** en Géorgie, des actions complémentaires propres au pays viseront à adapter les modèles de programme **HELP** à l'ordre juridique géorgien. Des ressources d'autoformation en langue géorgienne sur les articles de la CEDH et des thèmes apparentés seront développées. Une ligne d'appel téléphonique destinée aux avocats géorgiens et aux requérants potentiels sera mise en place pour fournir des conseils sur les critères de recevabilité de la Cour européenne des droits de l'homme. Les institutions nationales de formation se sont engagées à adapter les cours **HELP** aux besoins des professionnels du droit. Le barreau **géorgien**, qui représente près de 5 000 avocats en exercice, est disposé à rendre le cours **HELP** sur l'« Introduction à la CEDH » obligatoire pour tous les avocats géorgiens en début de carrière professionnelle. Le Plan d'action aidera également les parties prenantes nationales, et notamment le ministère des Affaires intérieures, à mener des actions de sensibilisation à la CEDH et à renforcer les capacités d'application de la convention à l'échelon national.

Le Conseil de l'Europe contribuera au renforcement des capacités du **Bureau du défenseur public** à traiter les violations des droits de l'homme, s'agissant notamment de la prévention des mauvais traitements et des enquêtes y afférentes, et à prendre en considération la situation des droits de l'homme des communautés d'une manière adaptée aux zones de conflit.

Au travers des programmes régionaux, le Conseil de l'Europe met en œuvre un certain nombre d'initiatives axées sur le rôle des parlements nationaux dans le développement des droits de l'homme. En Géorgie, en réponse à la demande du parlement, le Conseil de l'Europe apportera son aide à l'instauration d'une analyse obligatoire de tout projet législatif à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'au renforcement du contrôle parlementaire sur l'exécution des arrêts de cette Cour.

Le présent Plan d'action appuiera les actions de sensibilisation aux dispositions de la **Charte sociale européenne**, notamment dans les rangs des parlementaires et autres parties prenantes. Le CdE se tiendra prêt à contribuer au développement de la capacité nationale à protéger les droits sociaux et à engager le dialogue social sur la Charte en Géorgie.

### **I.2.2. Tolérance et politiques de lutte contre la discrimination**

Afin d'améliorer la protection des minorités et la promotion de leurs droits et de leurs langues, conformément aux normes européennes:

- La capacité des autorités nationales pertinentes à assurer la signature, la ratification et l'application subséquente de la CELRM est renforcée ;
- Le public, des décideurs et des professionnels sont informés de manière précise et objective des droits et normes contenus dans la CCPMN et la CELRM ;
- Un dialogue permanent sur la protection des minorités en tant que partie intégrante des droits de l'homme est instauré entre les autorités et la société civile ;
- Les autorités sont assistées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action 2015-2020 pour l'égalité civique et l'intégration ; et
- L'intégration et la protection des minorités nationales sont améliorées dans la pratique, grâce à des politiques effectives reposant sur des connaissances validées.

Le renforcement des capacités des autorités nationales et des ONG œuvrant en faveur des minorités à traiter efficacement les sujets de préoccupation profitera tant aux personnes appartenant aux minorités nationales qu'aux communautés plus larges au sein desquelles ils vivent. Par ailleurs, il contribuera à la création d'un environnement de respect pour la diversité et la tolérance, plus propice à l'utilisation des langues minoritaires. Le Plan d'action souligne également que les langues minoritaires et les minorités qui les emploient présentent un intérêt pour la société dans son ensemble, ce qui est l'une des idées fondamentales de la CELRM. Dans l'ensemble, la protection des minorités nationales et la promotion de leurs droits linguistiques, éducatifs et culturels seront améliorées, conformément aux normes européennes relatives aux minorités.

Le Conseil de l'Europe fournira un soutien technique, des données et une expertise pertinente aux fins des politiques ainsi que des moyens de renforcer les capacités en vue de contribuer à la mise en œuvre efficace de la Stratégie et du Plan d'action sur l'égalité civique de la Géorgie. Parmi les domaines d'intervention : participation politique et activisme civique ; fourniture d'un enseignement de qualité dans la langue nationale et les langues minoritaires ; égalité des chances sociales et économiques ; culture et maintien de l'identité ; soutien de la tolérance et du pluralisme religieux. Concernant la loi géorgienne sur la lutte contre la discrimination, un soutien sera apporté afin de garantir dans la pratique l'absence de toute forme de discrimination.

### **I.2.3. Liberté d'expression, liberté des médias, assistance à la mise en œuvre des principes de la gouvernance de l'internet, protection des données**

Afin d'améliorer la liberté, l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias, la législation nationale et/ou la politique relative à la gouvernance de l'internet sont mises en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme et les normes pertinentes du Conseil de l'Europe :

- La conformité des cadres juridiques et politiques nationaux avec les normes du CdE relatives à la liberté d'expression est améliorée ;
- Le professionnalisme, la responsabilité et le respect des règles éthiques chez les journalistes sont renforcés ;
- La qualité de l'enseignement et de la formation dispensés aux journalistes est améliorée ;
- La visibilité des groupes minoritaires dans les médias est renforcée ;
- L'indépendance de l'organe de régulation de la radiodiffusion et des radiodiffuseurs publics est promue ;

- La liberté d'internet par le biais d'une législation et d'arrangements prévoyant un dialogue entre les diverses parties prenantes est protégée ;
- La législation relative à la protection des données est améliorée et mise en œuvre de manière efficace afin de garantir le droit au respect de la vie privée.

Une attention particulière sera portée à la **visibilité des groupes minoritaires dans les médias** et davantage d'activités de promotion abordant le discours de haine et l'intolérance dans les médias seront organisées. L'actuel Plan d'action s'attache aussi tout particulièrement à **l'indépendance des autorités de régulation de la radiodiffusion et radiodiffuseurs publics**. Les parties prenantes nationales seront davantage sensibilisées aux normes européennes et du CdE sur la couverture médiatique des élections en 2016.

Le premier forum national sur la gouvernance de l'internet a été organisé en décembre 2015 par le Conseil de l'Europe en partenariat avec la Commission nationale géorgienne des communications. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant la politique du CdE en matière de gouvernance de l'internet et de droits de l'homme continueront de cibler plus particulièrement les agents publics et les acteurs non étatiques. Le Conseil de l'Europe envisage d'organiser en 2016 le deuxième forum national sur la gouvernance de l'internet.

Le CdE poursuivra sa coopération avec les autorités géorgiennes (dont l'Inspecteur chargé de la protection des données à caractère personnel) dans le domaine de la **protection des données**, en mettant spécifiquement l'accent sur l'amélioration du cadre juridique avec notamment : la fourniture d'une aide à l'élaboration des amendements à la loi sur la surveillance approuvée récemment, la fourniture de commentaires sur la loi géorgienne de protection des données personnelles ; la formation de membres du personnel du Bureau de l'Inspecteur chargé de la protection des données à caractère personnel, et le développement de lignes directrices et de recommandations afin de renforcer la mise en œuvre effective de la législation et des garanties relatives à la protection des données par les autorités répressives.

Le renforcement des capacités des professionnels du droit (juges, procureurs, avocats) chargés de traiter des affaires liées à la liberté des médias et travaillant dans le domaine de la protection des données et de la mise en œuvre des normes et pratiques constituera aussi un domaine possible de coopération entre le CdE et la Géorgie.

#### **I.2.4. Egalité de genre, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et violence domestique**

Afin de promouvoir l'égalité d'accès des femmes à la justice, en cas en particulier de violence sexuelle ou domestique :

- Les professionnels intervenant à différents stades du processus judiciaire (juges, procureurs, avocats, autorités répressives) approfondissent leurs connaissances et compétences en matière d'égalité de genre, de droits des femmes et de non discrimination ;
- Les défenseurs de l'égalité de genre issus de la société civile ont un meilleur accès aux connaissances et ressources utiles à l'autonomisation juridique des femmes.

Le présent Plan d'action soutiendra la production de matériels de formation et l'organisation de sessions de formation destinés aux procureurs et consacrés à l'égalité de genre, en mettant un accent particulier sur l'égalité d'accès des femmes à la justice.

En vue d'appuyer la sensibilisation du public à la Convention d'Istanbul :

- Une meilleure prise de conscience du public de l'importance et de l'utilité de la convention est assurée ;
- L'approche coordonnée visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et à lutter contre ce phénomène connaît des améliorations.

Dans le cadre du présent Plan d'action, le CdE contribuera à l'organisation de débats publics et de réunions d'information, au développement de méthodologies et à l'élaboration de lignes directrices, à la mise en place d'une coopération horizontale entre les agences étatiques afin de garantir une approche coordonnée des questions de **violence à l'égard des femmes et des enfants et de violence domestique**.

En vue de contribuer au renforcement de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et toutes les autres formes de violence :

- Le cadre juridique et les politiques de lutte contre toute forme de violence à l'égard des enfants sont renforcés et mis en conformité avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et d'autres conventions et instruments pertinents du CdE visant à garantir le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence ;
- Une stratégie nationale intégrée de sauvegarde des droits de l'enfant et de protection des enfants contre toutes les formes de violence est élaborée et promue.

### **I.2.5. Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme**

Pour continuer d'appuyer l'intégration et/ou le développement de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans le système éducatif national, conformément à la Charte du Conseil de l'Europe sur **l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme** :

- La population est mieux informée du rôle et de la valeur de l'éducation en tant qu'élément fondamental pour enseigner des attitudes civiques et asseoir les bases de la démocratie ;
- Les jeunes apprennent à devenir des citoyens actifs et responsables dans une société démocratique ;
- L'ECD/EDH est intégrée au programme scolaire national ;
- L'Académie des droits de l'homme du défenseur public est créée ; et
- Des cours de formation aux droits de l'homme fondamentaux, à l'égalité de genre et aux droits des enfants sont organisés à l'intention des fonctionnaires, des enseignants, des formateurs des enseignants et des jeunes.

Les activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine s'attacheront principalement à étendre l'ECD/EDH à un éventail plus large de groupe cibles et à introduire des cours y afférents dans les programmes d'éducation formelle et non formelle à différents niveaux (collèges et lycées).

## **II. Assurer la justice**

### **II.1. Aperçu et priorités sectoriels**

Les priorités de la coopération entre le Conseil de l'Europe et les autorités géorgiennes dans ce secteur sont les suivantes :

- Accroître la transparence du processus décisionnel au sein du Conseil supérieur de la Justice et la justification de ses décisions ;
- Aider la Géorgie à mettre au point le système de règlement extrajudiciaire des litiges ;
- Améliorer l'efficacité, l'efficacite et la transparence des tribunaux grâce au développement d'une structure de gestion moderne ; à l'adoption du nouveau système et de procédures de gestion des ressources humaines ; à l'introduction de mécanismes de planification, de contrôle, d'assurance et d'amélioration de la qualité ; à l'amélioration du système de sélection, de nomination et de promotion des juges ;
- Renforcer les capacités de l'Ecole supérieure de la magistrature à dispenser aux professionnels du droit des cours modernes et répondant à la demande ;
- Accroître l'indépendance et améliorer le professionnalisme du ministère public au moyen d'activités de renforcement des capacités à trouver un juste équilibre entre les tâches liées à la conduite d'enquêtes efficaces, la prévention et la protection des droits de l'homme ;
- Aider le barreau géorgien à mettre davantage en conformité la législation et les réglementations nationales relatives à son mandat et fonctionnement avec les normes européennes, et contribuer au renforcement de ses capacités à dispenser une formation de qualité aux professionnels du droit ;
- Renforcer les normes professionnelles et préserver l'indépendance des avocats afin de promouvoir et défendre les intérêts de la justice, conformément à la Recommandation Rec(2000)2 du Comité des Ministres ;
- Prévenir les mauvais traitements et lutter contre l'impunité au sein du système pénitentiaire et de la police, améliorer la dispense de soins de santé aux personnes placées en détention et renforcer la composante « réinsertion sociale » du système pénitentiaire grâce à une amélioration du cadre juridique, un renforcement des capacités et une meilleure diffusion des bonnes pratiques ;

- Soutenir les programmes de réhabilitation destinés aux délinquants, les services en charge des questions liées à la toxicomanie en milieu carcéral et la libération conditionnelle anticipée en toute sécurité afin de prévenir les récidives et de réduire encore ou mieux contrôler le nombre de détenus. Un renforcement des capacités du service de probation sera assuré ;
- Améliorer les compétences des autorités à effectuer des recherches et des analyses afin de contribuer à une meilleure efficacité et efficience des systèmes pénitentiaire et de probation ; et
- Améliorer le professionnalisme, la transparence et la responsabilité de la police géorgienne et l'aider dans la mise en œuvre des réformes visant à prévenir les infractions, introduire une police de proximité, lutter contre la corruption et protéger les droits de l'homme.

### II.1.1. Indépendance et efficacité de la justice

La réforme judiciaire menée en Géorgie ces dernières années avait pour objectif d'apporter des modifications au cadre législatif et à la structure du système judiciaire afin d'en accroître l'indépendance et l'efficacité. La mise en œuvre de la Stratégie nationale de réforme de la justice pénale et du Plan d'action 2014-2016 a également commencé à produire des résultats concrets, qui se manifestent par une efficacité accrue des tribunaux.

Au cours de la période 2013-2015, le Conseil de l'Europe a contribué à renforcer l'indépendance et la transparence du système judiciaire et à le rapprocher des normes européennes du point de vue de l'autonomie judiciaire. Le cadre législatif en matière de protection des droits des victimes dans les procédures pénales a été renforcé sous l'effet des recommandations développées avec l'aide du CdE. Le rapport élaboré en 2014 par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE met en lumière certains des bons résultats obtenus en termes de mise en place d'un système judiciaire plus indépendant, professionnel et responsable. Le conseiller spécial du Secrétaire Général auprès du gouvernement géorgien en matière de droits de l'homme et d'état de droit a été nommé en juillet 2015.

Le CdE a toutefois identifié les domaines problématiques suivants : la transparence du processus de décision judiciaire au sein du Conseil supérieur de la justice et la justification de ses décisions ; la sélection, la nomination et la promotion des juges ; le processus de suivi des juges nommés pour une période probatoire de trois ans ; et les procédures disciplinaires. Selon l'enquête publique menée en 2014<sup>4</sup>, malgré certaines améliorations, la confiance que les Géorgiens accordent au système judiciaire (tribunaux, juges) et procureurs demeure relativement faible. Une approche plus large, approfondie et structurelle de l'administration des tribunaux ne se limitera pas uniquement aux aspects relatifs à la gestion et couvrira également ceux liés à la transparence de l'administration, à la satisfaction des usagers ainsi qu'à l'efficacité et l'efficience des procédures judiciaires. Par ailleurs, le CdE contribuera à la mise en place d'un système de règlement des litiges équitable, efficace et fiable.

Pendant plus de dix ans, le Conseil de l'Europe a coopéré étroitement avec les institutions nationales de formation judiciaire implantées en Géorgie puis avec l'**École supérieure de la magistrature**<sup>5</sup>. Une analyse détaillée et complète du cadre législatif géorgien régissant la formation initiale et continue des juges a été menée. La stratégie et le Plan d'action pour 2014-2018 de cette école, développés avec l'aide du CdE et adoptés en juillet 2014, ont pour objectif de renforcer et de moderniser l'institution et ses ressources (humaines et matérielles).

En 2015, dans leur Avis conjoint sur le projet de modification de la loi sur le **ministère public**, la Commission de Venise, l'OSCE/BIDDH et le CCPE/DGI ont approuvé l'axe général de la réforme du ministère public. Une aide supplémentaire visant à mettre la législation et les pratiques concernées en conformité avec les recommandations du CdE est nécessaire. Il est par ailleurs nécessaire de contribuer à la réforme du ministère public en renforçant les capacités des procureurs à mener des enquêtes efficaces et à protéger les droits de l'homme, ainsi qu'en améliorant le professionnalisme sur un plan général et ses capacités de gestion des ressources humaines.

<sup>4</sup> [Attitudes towards the Judicial System in Georgia, 2014](#), étude réalisée par Caucasus Research Resource Centers.

<sup>5</sup> L'école est membre du réseau des institutions nationales de formation des juges et des procureurs du Conseil de l'Europe (« Réseau de Lisbonne »). Elle participe également au Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (HELP).

Le soutien apporté au **barreau géorgien** sera intensifié. Le rapport de l'UE/CdE intitulé « La profession d'avocat » rédigé dans le cadre du projet conjoint « Renforcement de la réforme judiciaire dans les pays du Partenariat oriental » a mis en lumière les améliorations qu'il convient d'apporter au fonctionnement du barreau géorgien : mettre la législation et la réglementation nationales relatives au mandat et au fonctionnement du barreau davantage en conformité avec les normes européennes pertinentes ; améliorer les capacités de gestion du barreau ; améliorer la conformité du Code d'éthique professionnelle des avocats pratiquant en Géorgie avec les normes et bonnes pratiques européennes ; développer un programme et des méthodes d'enseignement modernes (y compris une plateforme d'enseignement en ligne) pour la formation continue des avocats ; et actualiser l'examen d'entrée dans la profession des avocats.

### II.1.2. Prisons et police

Afin de réduire la population carcérale en Géorgie, des milliers de détenus ont bénéficié d'une amnistie en janvier 2012, et certains détenus ont bénéficié d'une mesure de probation.. La baisse du nombre total de détenus a fourni une occasion unique de résoudre les problèmes systémiques identifiés dans les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les recommandations du CPT dans le domaine des soins de santé, y compris psychiatriques, en prison et permis d'améliorer les services de réhabilitation des détenus.

Durant la période 2013-2015, dans le cadre du projet conjoint UE/CdE, le Conseil de l'Europe a aidé les autorités nationales à améliorer **les services médicaux et de santé mentale dans les prisons et les établissements de détention**. Les efforts engagés afin de renforcer la surveillance des prisons et d'autres lieux de détention et d'améliorer l'aptitude du personnel à prévenir effectivement les cas de mauvais traitements et à combattre l'impunité ont été poursuivis. Le cadre juridique régissant divers aspects de l'emprisonnement a été amélioré. Le CdE a soutenu le développement de trois documents stratégiques importants : la nouvelle Stratégie et le Plan d'action pour le développement des soins de santé en prison 2014-2017, la Stratégie et le Plan d'action sur la santé mentale et la Stratégie et le Plan d'action pour la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité. Il a par ailleurs contribué à la rédaction des Normes des services de santé dans les prisons. Une base de référence pour la gestion des performances a été établie et un Programme de prévention du suicide dans les prisons lancé.

Il convient désormais de consolider les résultats obtenus et de poursuivre en 2016-2017 l'assistance dans la mise en œuvre de la stratégie pour le développement des soins de santé en prison. Il est aussi envisagé d'étendre l'aide du CdE en vue d'améliorer les services médicaux et psychiatriques pour les personnes détenues. En outre, des activités seront organisées pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action sur la santé mentale et la protection des droits des personnes atteintes de troubles mentaux et remédier au faible niveau de sensibilisation du personnel des institutions psychiatriques aux droits de l'homme grâce à une formation et un alignement des dispositions juridiques sur les normes européennes. La mise en œuvre des nouvelles politiques et pratiques en matière de gestion des ressources humaines dans le secteur pénitentiaire constitue une autre priorité.

La coopération avec le personnel du Bureau du défenseur public et du Mécanisme de prévention national va se poursuivre au même titre que le soutien visant à renforcer le contrôle des services répressifs, notamment le développement d'un mécanisme d'enquête indépendant.

Le CdE a contribué au renforcement substantiel des capacités du **Centre de formation des agents pénitentiaires et de probation** durant la période 2013-2015 ainsi qu'à l'organisation et la conduite de tests pilotes de divers cours de formation initiale et continue destinés à toutes les catégories de personnel pénitentiaire. Les efforts seront poursuivis afin de donner au Centre de formation susmentionné les moyens de concevoir et dispenser des formations de qualité et de réduire leur dépendance à l'aide extérieure.

De nouvelles initiatives seront lancées en 2016 pour promouvoir une approche axée sur la réinsertion dans la réforme du système pénitentiaire. Elles auront pour but d'aider un nombre plus élevé d'auteurs d'infractions à se réinsérer dans la société. Les autorités, le secteur public et la société civile travailleront conjointement au développement de stratégies efficaces, dont des alternatives à la détention pour prévenir la surpopulation et répondre aux problèmes de toxicomanie dans les prisons. Dans ce contexte, de nouvelles actions de renforcement des capacités du service de probation sont envisagées, couplées à la révision des réglementations et pratiques relatives à la surveillance des personnes bénéficiant d'une libération conditionnelle anticipée et au fonctionnement des Commissions de libération conditionnelle.

Pour renforcer le professionnalisme, la transparence et la responsabilité de la **police géorgienne**, le ministère des Affaires intérieures a engagé un processus de restructuration. En soutien de cette réforme, l'amélioration de la surveillance externe, le traitement des plaintes relatives à des opérations de police ainsi que le renforcement de l'intégrité et du comportement éthique des policiers resteront des domaines de priorité absolue. Une aide sera fournie au ministère des Affaires intérieures en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pertinents sur la police de proximité et la prévention de la délinquance. Des activités de renforcement des capacités des services compétents du ministère seront organisées sur des questions comme la non-discrimination, l'investigation efficace des crimes de haine, et la prise en charge des groupes de personnes vulnérables, ainsi que la protection des droits des enfants.

#### **Sources de justification :**

Recommandation (2010)12 du Comité des Ministres sur les juges : indépendance, efficacité et responsabilités ; Recommandation n° (2004)4 sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle ; Avis du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) n°1 (2001) et n° 3 (2002) ; CCJE (2003) Avis n° 4 sur la formation initiale et continue appropriée des juges, aux niveaux national et européen ; Charte européenne sur le statut des juges ; Rapport du Commissaire aux droits de l'homme du CdE, à la suite de sa visite en Géorgie du 20 au 25 janvier 2014, CommDH(2014)9, 12 mai 2014 ; Avis conjoint préliminaire sur le projet de modification de la loi sur le ministère public de Géorgie, CDL-PI(2015)014 ; CM Rec(2010)1 sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation ; CM Rec(2008)11 sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures ; CM Rec(2006)2 sur les Règles pénitentiaires européennes ; CM Rec(2003)22 concernant la libération conditionnelle ; CM Rec(2001)10 sur le Code européen d'éthique de la police ; CM Rec(98)7 relative aux aspects éthiques et organisationnels des soins de santé en milieu pénitentiaire ; CM Rec(93)6 concernant les aspects pénitentiaires et criminologiques du contrôle des maladies transmissibles et notamment du SIDA, et les problèmes connexes de santé en prison ; CM Rec (99) 22 concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale ; 3e rapport général d'activités du Comité européen pour la prévention de la torture [CPT/Inf (93)12] sur les services de santé dans les prisons ; Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la violation des articles 2 et 3 de la CEDH (*Makharadze et Sikharulidze c. Géorgie* et *Gharibashvili c. Géorgie*) ; Stratégie nationale de réforme de la justice pénale et Plan d'action pour 2013-2018 ; Stratégie et Plan d'action pour le développement des soins de santé en prison 2014-2017 ; Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) ; Rapports et recommandations du CPT à la suite de visites périodiques en Géorgie.

#### **Objectif global**

Accroître l'efficacité et l'efficience des autorités à rendre la justice, améliorer les capacités des professionnels du droit (juges, procureurs et avocats), protéger les droits de l'homme dans le cadre de la détention, lutter contre l'impunité, augmenter les possibilités de réinsertion des délinquants, soutenir le passage d'une approche punitive à une approche axée sur la réinsertion des délinquants, contribuer à la mise en place de forces de l'ordre impartiales, responsables et d'une police de proximité.

#### **II.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus**

##### **II.2.1. Indépendance et efficacité de la justice**

Afin de renforcer le professionnalisme des membres du judiciaire et du personnel des tribunaux, de constituer une base solide de cours de formation modernes destinés aux professionnels du droit, de renforcer l'indépendance et l'efficacité du ministère public et d'améliorer les normes éthiques et le professionnalisme des avocats :

- Les normes et recommandations des organes normatifs et consultatifs du CdE (comme la Commission de Venise, le CCJE et le CDCJ) sont traduites dans la législation relative au fonctionnement de l'appareil judiciaire géorgien ; la structure de gestion et les pratiques des tribunaux sont actualisées ;
- Le système de sélection, de nomination et de promotion des juges est amélioré, conformément aux normes internationales ;
- Le concept de règlement extrajudiciaire des litiges est défini et les mécanismes respectifs sont mis en place et développés ;
- Les capacités de l'École supérieure de la magistrature à dispenser aux professionnels du droit des cours modernes et répondant à la demande sont renforcées ;
- Un nouveau système et des procédures de gestion des ressources humaines sont mis en œuvre ;

- Un système de gestion de la qualité est mis en place au sein des tribunaux ;
- Les juges, le personnel des tribunaux, les procureurs et les avocats ont accès à des programmes de formation modernes et complets ;
- Le professionnalisme et la transparence du ministère public sont renforcés, grâce en particulier à la mise en œuvre de la CEDH et au raisonnement juridique ainsi qu'à une meilleure gestion des dossiers et des ressources humaines ; et
- Le barreau géorgien bénéficie d'une plus grande autonomie et joue pleinement son rôle dans l'administration de la justice et la protection et promotion des droits de l'homme.

Le présent Plan d'action contribuera à mettre davantage en conformité la législation et les réglementations nationales avec les normes européennes et les recommandations du CdE, à renforcer les capacités de gestion de l'appareil judiciaire, à développer la stratégie relative au service des tribunaux, à poursuivre le développement du centre de médiation et à améliorer la conformité du Code d'éthique professionnelle des avocats pratiquant en Géorgie avec les normes européennes. L'Ecole supérieure de la magistrature a besoin d'une aide supplémentaire du CdE pour améliorer la formation judiciaire afin de mieux répondre aux besoins de formation initiale et continue des juges actuels et futurs et d'autres personnels des tribunaux. L'accent devrait être mis sur la fourniture d'une formation de qualité, comme prévu dans la stratégie et le Plan d'action de l'Ecole pour 2014-2018. Il conviendra de maintenir la coopération avec le milieu universitaire pour suivre la dynamique et les développements en cours dans le domaine de l'administration et de la gestion.

Diverses actions s'inscriront dans le cadre du soutien apporté au ministère public, à savoir une révision de la législation pertinente ; une formation aux infractions de nature discriminatoire et aux minorités nationales, à la violence domestique, au blanchiment de capitaux et à la confiscation des biens ; une formation à l'esprit de la Convention européenne des droits de l'homme en vue de présenter les normes du CdE ; l'engagement d'une communication efficace avec les médias afin de tenir dument informée la société civile des activités du ministère public et améliorer la confiance des citoyens ; et une formation aux compétences et techniques en matière d'investigation, de raisonnement, de conduite d'enquêtes liées à la cybercriminalité et de gestion des ressources humaines.

Une aide sera apportée au barreau géorgien pour mettre le cadre réglementaire pertinent en conformité avec les normes européennes et assurer un transfert des bonnes pratiques en matière d'éthique professionnelle, de formation et de gestion.

## **II.2.2. Prisons et police**

Pour renforcer les capacités des systèmes pénitentiaire et de probation à prévenir les mauvais traitements, protéger les droits de l'homme et aider un nombre plus élevé d'auteurs d'infractions à se réinsérer dans la société ; et pour aider le ministère des Affaires intérieures à poursuivre la réforme des services de police :

- La législation pénitentiaire, y compris ses règlements pertinents, est mise en conformité avec les normes du CdE ;
- Les capacités du système pénitentiaire et des services de police à prévenir efficacement les mauvais traitements et à combattre l'impunité sont renforcées ;
- L'offre de soins de santé durant la détention est améliorée ;
- Des alternatives à la détention entraînant ainsi une diminution de la population carcérale sont promues, de même qu'une révision du cadre législatif et la pratique de la libération conditionnelle ;
- La structure et le fonctionnement des services de probation sont mis en conformité avec les bonnes pratiques européennes ;
- Les capacités de recherche dans les secteurs pénitentiaire et de la probation sont renforcées, afin de collecter et d'analyser effectivement les données et de formuler des recommandations destinées à mieux éclairer les décisions politiques ;
- Les réformes de la police sont soutenues afin de mettre en place une structure plus professionnelle, transparente, responsable ainsi qu'une police de proximité ;
- La police est capable d'enquêter efficacement sur les affaires de violence sexiste, de violence domestique, de crime contre des enfants, de crimes de haine et de plaintes à l'égard d'actions policières, et de combattre l'impunité et la corruption au sein des forces répressives.

Le CdE apportera son aide à l'amélioration et la consolidation des résultats déjà enregistrés en contribuant à la création d'un **environnement plus sain dans les établissements pénitentiaires** ; à l'amélioration des soins de santé mentale pour les détenus ; à la mise en place d'un système électronique de dossiers médicaux ; au renforcement de l'indépendance professionnelle du personnel médical et du respect du caractère confidentiel des données médicales en milieu fermé et à l'extension du contrôle de la qualité de l'offre de services de santé en milieu carcéral. Les formations spécialisées destinées au personnel médical et autre ainsi que les cours de développement des compétences professionnelles pour les médecins, les infirmiers et les psychiatres intervenant dans les prisons et le personnel des centres de soins de santé mentale seront poursuivis. Ils seront axés sur les outils standards de surveillance dans le domaine des soins de santé en prison, l'identification des besoins de programmes de réinsertion des détenus, en particulier les détenus handicapés ou dangereux. Le renforcement de la coopération avec la société civile pour la mise en œuvre des programmes de réinsertion sera lui aussi poursuivi. Le CdE soutiendra la **protection des droits des personnes atteintes de troubles mentaux** et la mise en œuvre du Plan d'action sur la santé mentale et s'attachera à remédier au faible niveau de sensibilisation aux droits de l'homme du personnel des établissements psychiatriques, en menant diverses activités de renforcement des capacités et de développement du cadre juridique et politique. L'organisation d'une formation complémentaire à l'intention de formateurs et consacrée aux normes du CPT et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme figurera également parmi les priorités.

Le soutien apporté à la poursuite du développement du système de probation en Géorgie inclura une révision de la législation, l'alignement du système de libération conditionnelle sur les normes européennes et l'élaboration de programmes spécifiques de traitement et de préparation à la libération pour les délinquants, avec l'appui de formations dans les deux domaines. Il comprendra également une assistance dans le développement d'un système électronique de gestion des rapports de pré-jugement, la promotion d'activités de recherche en matière de gestion des délinquants et de probation ainsi qu'un nouveau renforcement des capacités du Centre de formation des agents pénitentiaires et de probation à dispenser des formations de qualité pour toutes les catégories de personnel pénitentiaire.

Diverses mesures de renforcement des capacités et un cadre réglementaire et politique plus efficace soutiendront le ministère des Affaires intérieures dans la poursuite de la réforme de la police, pour parvenir à un service plus professionnel, responsable et transparent, intégrant une approche de police de proximité et développant la prévention de la criminalité.

### III. Renforcement de la gouvernance démocratique

#### III.1. Aperçu et priorités sectoriels

Le Conseil de l'Europe et les autorités géorgiennes axeront leur coopération dans ce secteur sur les éléments suivants :

- amélioration **de l'intégrité, de la transparence et de la qualité du processus électoral** au niveau national et local ;
- révision des cadres juridique, politique et consultatif nationaux en vue d'appuyer les stratégies de **décentralisation** ;
- renforcement des **capacités des collectivités locales** et des élus locaux dans les domaines du leadership, de l'éthique publique et des meilleures pratiques ; et
- renforcement du **dialogue entre les autorités centrales et les collectivités locales**.

##### III.1.1. Elections

Le dernier cycle électoral de la Géorgie (2012-2014) a fait l'objet d'une évaluation positive par les organisations internationales. Le rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE sur l'élection présidentielle d'octobre 2013 a souligné que « *l'élection présidentielle du 27 octobre en Géorgie a été administrée de manière transparente et efficace et s'est déroulée dans un climat conciliant et constructif* ».

Ces dernières années, la confiance dans la Commission électorale centrale (CEC) s'est accrue. Lors du prochain cycle électoral, la CEC devra continuer à faire la démonstration de son professionnalisme, de sa transparence et de son indépendance. La confiance à l'égard du Service de contrôle du financement des partis politiques, de l'Office national d'audit a également augmenté, même si un renforcement de ses capacités et une amélioration de son image publique sont encore nécessaires.

Le Conseil de l'Europe a identifié les quatre questions cruciales ci-après : conformité de la législation électorale géorgienne avec les normes internationales ; participation des femmes ; participation des jeunes et participation des minorités nationales ; et surveillance nationale des élections, y compris la surveillance de la couverture médiatique.

En 2015, le GRECO a adopté son Deuxième Rapport de Conformité du Troisième Cycle d'Évaluation sur la Géorgie, qui a examiné, entre autres, la transparence du **financement des partis politiques et des campagnes électorales**. Tout en saluant l'adoption du nouveau code électoral et des modifications à la loi sur les associations politiques de citoyens, la GRECO a conclu que la révision de ces deux lois n'est pas cohérente d'un bout à l'autre et n'atteint pas l'objectif d'établissement d'un **cadre juridique uniforme et sans ambiguïté**. En outre, une bonne mise en œuvre de la législation est nécessaire afin d'assurer sa conformité aux normes internationales.

La **représentation des femmes** dans la vie politique géorgienne est faible et devrait être sensiblement améliorée de sorte à se conformer aux normes internationales sur l'égalité des genres. Le pourcentage de femmes élues au Parlement a progressé lors des élections de 2012 : il est passé de 6 % en 2008 à 11 % en 2012 ; et le pourcentage de femmes dans les conseils locaux est lui passé de 11 % à 11,8 % à l'issue des élections municipales de 2014. Cependant, le Médiateur a fait remarquer qu'« il est difficile de parler d'[égalité], lorsque les femmes représentent 53 % de la population du pays mais une part de moins de 20 % dans les instances de décision ».

En tant que signataire de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, la Géorgie s'est engagée à inclure activement un nombre croissant de jeunes dans les décisions et les initiatives au niveau local et régional afin de bâtir une société plus démocratique, inclusive et prospère. La faiblesse de la **participation des jeunes au processus électoral** continue de faire obstacle à un processus véritablement démocratique en Géorgie. Eu égard à la réforme électorale envisagée avant les prochaines élections, il est crucial que les électeurs qui votent pour la première fois soient sensibilisés aux éventuels changements au système de vote. Par ailleurs, il est nécessaire d'accroître la participation des électeurs des minorités.

Il convient de mentionner les progrès accomplis par les ONG locales dans le domaine de la surveillance du processus électoral. Pour renforcer le processus électoral démocratique en Géorgie, la Commission électorale centrale, les ONG locales et les médias devraient bénéficier d'un appui et d'une formation aux fins de **surveiller le processus électoral** de manière effective et juste et de procéder au **règlement des différends électoraux** le cas échéant. Ces observations ne valent pas seulement pour le jour des élections : il est nécessaire d'assurer une surveillance nationale des activités de plusieurs institutions au cours de la période précédant et suivant les élections : par exemple, les services d'application de la loi et les médias.

### III.1.2. Démocratie locale

La Géorgie est partie à la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL). Les réformes de grande envergure engagées au cours de la décennie écoulée par les autorités géorgiennes et appuyées par la communauté internationale ont permis des progrès notables au plan de la structure et du fonctionnement de la démocratie locale et régionale en Géorgie. Cela étant dit, on s'accorde généralement pour penser que des progrès supplémentaires sont possibles au moyen de nouvelles réformes législatives et structurelles et de programmes adaptés de renforcement des capacités dans un certain nombre de domaines, notamment les suivants :

- approfondissement de la **décentralisation des pouvoirs** et des ressources, décentralisation fiscale et optimisation territoriale ;
- amélioration de l'**éthique publique** au niveau local pour prévenir la corruption et promouvoir la bonne gouvernance ;
- développement du **leadership institutionnel** au niveau local ;
- identification et diffusion des **meilleures pratiques**, pour permettre aux municipalités d'apprendre les unes des autres ;
- plus large **implication des communautés**, notamment les femmes, dans les processus de décision au niveau local.

Suite au dialogue politique engagé avec les autorités géorgiennes dans le cadre du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, qui a donné lieu à la Recommandation 334 (2013), le Gouvernement a décidé de lancer une procédure de post-suivi avec le Congrès en décembre 2014. Ce programme de post-suivi a été achevé le 18 décembre 2015 avec la signature d'une feuille de route qui définit les modalités de mise en œuvre des recommandations du Congrès d'ici la fin de l'année 2016.

L'initiative régionale conjointe de l'UE et du CdE relative aux Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques (COMUS) a été lancée en janvier 2015. Le CdE appuie les autorités dans la mise en œuvre des politiques nationales et locales de réhabilitation du patrimoine historique, contribuant ainsi à un développement social et économique durable. Il conviendrait d'envisager des activités supplémentaires de promotion de la protection et de la conservation du patrimoine ainsi que de préservation du paysage, en tant que facteurs de développement social et économique au niveau régional.

#### **Sources de justification :**

Jurisprudence I de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'article 1 du Protocole 3 annexé à la CEDH ; Résolution de l'APCE sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie (Rés. 2015 (2014) de l'APCE) ; Deuxième Rapport de Conformité du Troisième Cycle d'Évaluation sur la Géorgie – « Transparence du financement des partis politiques » (GRECO RC-III (2015) 4F) ; Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 ; Recommandation 360(2014) du Congrès sur l'observation des élections locales en Géorgie (15 juin 2014) ; Recommandation 334(2013) du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Géorgie et Feuille de route sur la mise en œuvre des recommandations du Congrès (signée le 18 décembre 2015).

#### **Objectif global**

Améliorer l'intégrité, la transparence et la qualité du processus électoral au niveau national et local ; renforcer un système d'administration locale décentralisée et un cadre législatif connexe en conformité avec les normes européennes ; améliorer la gouvernance politique locale dans le pays et accroître la confiance dans les autorités régionales et locales.

#### **III.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus**

##### **III.2.1. Elections**

Pour accroître la capacité des autorités et de la société civile à assurer une mise en œuvre efficace de la législation et des pratiques électorales, et, ce faisant, accroître l'intégrité et la qualité ainsi que l'intérêt et la confiance du public dans le processus électoral:

- le processus d'amélioration de la législation électorale est facilité de manière à satisfaire aux normes internationales, et des mécanismes efficaces sont mis en place pour examiner et régler les différends électoraux ;
- la capacité administrative, opérationnelle et de gestion des organes de gestion des élections est accrue (au niveau des commissions électorales centrale, de district et de circonscription) ;
- la capacité administrative, opérationnelle et de gestion du Service de contrôle du financement des partis politiques – au sein de l'Office national d'audit – est renforcée ;
- la capacité des organismes nationaux d'observation électorale à assurer une surveillance professionnelle des élections est accrue ;
- la participation politique des femmes et la capacité des femmes à se porter candidates et à exercer une charge électorale est renforcée ;
- la participation des minorités nationales et des jeunes (électeurs qui votent pour la première fois) aux élections est accrue ; et
- la capacité des médias nationaux et régionaux à assurer une couverture professionnelle des élections est accrue.

Un appui sera fourni pour rapprocher **la législation et les pratiques électorales** des normes européennes. Il est nécessaire de pousser plus loin la mise en œuvre de la législation afin d'assurer sa conformité aux normes internationales. De même, il importe d'apporter un appui aux élues locales au moyen de la formation (par exemple, esprit d'équipe ; relations avec les personnes difficiles ; conception de messages ; gestion globale et communication efficace), et d'encourager les femmes qui sont déjà actives à l'échelon local à s'engager dans la politique. En plus, il est nécessaire de prévoir des activités visant à stimuler la motivation des jeunes électeurs, et d'améliorer les outils de communication avec les jeunes en recourant aux médias sociaux. D'autre part, il importe d'encourager la participation des jeunes issus des minorités aux élections en Géorgie. Le Gouvernement géorgien a besoin d'un appui afin de mettre à profit cette surveillance pour développer sa législation électorale. Par ailleurs, le Congrès contribuera à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la participation des jeunes au processus électoral.

### III.2.2. Démocratie locale

Etablir un système efficace d'administration locale décentralisée afin de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et une fourniture plus efficace des services aux citoyens :

- le cadre réglementaire est amélioré par rapport aux normes européennes ;
- les capacités institutionnelles et administratives au niveau local et central sont renforcées ; et
- les capacités de leadership des personnes susceptibles d'être élues et des personnes récemment élues au niveau local sont développées.

Le CdE envisage d'axer son travail dans le domaine de la démocratie locale en Géorgie sur les aspects suivants : renforcement des capacités institutionnelles et administratives au niveau local et central ; mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans les domaines du leadership, de l'éthique publique et des meilleures pratiques (académie de leadership, évaluation comparative en matière d'éthique publique et programme des meilleures pratiques).

Le Congrès, en étroite coopération avec les autorités centrales géorgiennes et avec l'Association nationale des collectivités locales de Géorgie (NALAG), apportera une expertise en matière de **définition de normes ainsi que de savoir-faire et de pratiques dans le domaine de la gouvernance politique locale**. Il s'appuiera principalement sur une démarche de pair à pair, dans laquelle des bonnes pratiques d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe ayant défini des processus réforme de l'autonomie locale pourront être partagées. L'activité se concentrera sur des thèmes tels que le rôle et les responsabilités des élus locaux, l'éthique en politique et en matière de prise des décisions, les comportements non discriminatoires à l'égard des minorités, l'engagement civique et la participation citoyenne, les finances publiques locales, la supervision des collectivités locales, la répartition des pouvoirs et des responsabilités, etc. Conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, on veillera particulièrement à assurer une **représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique et publique** notamment dans la perspective des élections locales (2017) et présidentielles (2018).

La Géorgie bénéficiera aussi de retombées de sa participation au programme régional conjoint UE/CdE mis en œuvre par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale du CdE, qui vise : à renforcer les capacités de leadership des élus locaux ; à renforcer les capacités des collectivités locales en promouvant la bonne gouvernance, la transparence, la responsabilité, le comportement éthique et les moyens de prévenir et de combattre la corruption ; et à encourager la participation des citoyens en tant que moyen de renforcement de la responsabilité des collectivités locales.

## IV. Lutte contre les menaces à l'Etat de droit : corruption, blanchiment de capitaux, cybercriminalité, manipulation des compétitions sportives

### IV.1. Aperçu et priorités sectoriels

Le CdE et les autorités géorgiennes ont identifié les axes prioritaires de coopération suivants dans ce secteur :

- renforcement des **mesures de prévention de la corruption** dans le secteur public /l'administration ;
- mise en œuvre de la **stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** et du plan d'action y afférent ;
- renforcement de la capacité des autorités nationales à instruire, poursuivre et juger les affaires de cybercriminalité ;
- renforcement des **capacités des organisations sportives nationales** (associations) pour appliquer les principes et les mesures propres à améliorer leur gouvernance ; et
- renforcement de l'intégrité et de la transparence dans le système éducatif et sensibilisation des jeunes sur les risques liés à la corruption.

En 2013-2015, le CdE a appuyé en Géorgie la mise en œuvre des priorités énumérées par la stratégie nationale de lutte contre la corruption, à savoir :

- la modernisation du secteur public, axée sur la définition d'orientations précises pour le secteur public et l'introduction d'un recrutement fondé sur la mise en concurrence et sur le mérite ;
- l'amélioration ou la mise en place de services en ligne au niveau des organismes publics ;
- de nouvelles améliorations au système de passation de marchés publics, y compris la mise en place d'une procédure électronique de passation de marchés ;

- la réforme du système de financement public ;
- l'amélioration des régimes fiscal et douanier ;
- l'accroissement de la concurrence dans le secteur privé ;
- l'amélioration de la protection des donneurs d'alerte ; et
- l'amélioration du système de financement des partis politiques.

Dans le cadre des programmes régionaux conjoints UE/CdE, la Géorgie continue de bénéficier d'initiatives axées sur le renforcement des **mesures de lutte contre la corruption dans l'administration publique**, sur l'appui à la politique nationale de lutte contre la corruption et aux organes de supervision aux fins du renforcement de leurs capacités, sur la consolidation de l'indépendance des institutions de justice pénale chargées de s'attaquer à la corruption et l'amélioration de leurs capacités et, enfin, sur un appui adapté à chaque pays en fonction des priorités du gouvernement dans le domaine.

En se référant au dernier rapport d'évaluation concernant la Géorgie du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** (MONEYVAL), au rapport d'étape de l'UE sur la mise en œuvre par la Géorgie du plan d'action pour la libéralisation du régime des visas et aux récentes recommandations du GRECO, le CdE mettra en œuvre des initiatives de lutte contre le blanchiment de capitaux en Géorgie.

En 2012, la Géorgie a ratifié la Convention de Budapest sur la **cybercriminalité** de 2001 du CdE. Il existe aujourd'hui au sein du ministère de l'Intérieur une unité spéciale chargée de la cybercriminalité, qui remplit les fonctions prévues par la Convention. En décembre 2015, une conférence internationale des agents des services de justice pénale et des experts de la cybercriminalité sur le thème « L'amélioration de la coopération internationale sur la cybercriminalité dans la région du Partenariat oriental » s'est déroulée en Géorgie.

La situation du sport en Géorgie reflète celle des pays en transition. Depuis le début des années 90, des efforts importants ont été déployés avec succès afin d'établir de nouvelles structure et organisation pour les autorités, d'organiser le mouvement sportif, d'établir de nouvelles règles sur la propriété et la gestion d'installations sportives et de promouvoir le développement de la société civile. Les points clés de la **Charte européenne du sport** sont déjà pris en compte dans la loi sur le sport et dans la stratégie en matière de sport. Toutefois, la Charte européenne du sport n'est pas encore suffisamment appliquée pour trois raisons principales, qui peuvent se résumer comme suit : méconnaissance des bienfaits du sport, manque d'installations et manque de personnels qualifiés.

La Géorgie a accompli des progrès considérables sur le plan de la lutte contre la corruption dans son système éducatif, essentiellement en mettant en place des examens transparents, en élaborant le code d'éthique à l'intention des enseignants et en élaborant des plans stratégiques pour les universités. Cela étant dit, il est nécessaire de consolider la gestion et de renforcer les mécanismes de prévention et de déclaration, de sorte à améliorer la transparence dans le système éducatif. Il importe aussi de sensibiliser les jeunes sur l'existence de risques liés à la corruption dans le secteur de l'éducation.

#### **Sources de justification :**

Dernier rapport d'évaluation de MONEYVAL sur la Géorgie ; recommandations récentes du GRECO ; Convention sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215) ; rapport d'étape de l'UE sur la mise en œuvre par la Géorgie du plan d'action pour la libéralisation du régime des visas ; Charte européenne du sport et recommandations formulées par le rapport de l'APES (APES (2015) 30) ; Recommandation CM/Rec (2011)10 sur la promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats, notamment les matchs arrangés ; Recommandation CM/Rec (2011)3 relative au principe de l'autonomie du sport en Europe ; Recommandation Rec (2005)8 relative aux principes de bonne gouvernance dans le sport ; Recommandation n° R (92) 13 rev sur la Charte européenne du sport révisée ; Recommandation CM/Rec (2010)9 sur le Code d'éthique sportive révisé ; Convention de Budapest sur la cybercriminalité ; évaluation du Comité de la Convention sur la cybercriminalité concernant l'entraide judiciaire ; Recommandation CM/Rec (2012) 13 en vue d'assurer une éducation de qualité ; Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED).

#### **Objectif global**

Approfondir le renforcement institutionnel et le développement des capacités des acteurs nationaux aux fins de lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et la manipulation dans le domaine du sport.

## **IV.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus**

- Renforcer la capacité des institutions nationales à fournir des conseils en matière d'orientations et à coordonner et suivre les réformes ayant trait à la lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance ;
- Aider les autorités dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et du plan d'action y afférent ;
- Renforcer les capacités des autorités nationales à instruire, poursuivre et juger les infractions de cybercriminalité et les autres infractions impliquant des preuves électroniques ; et
- Appuyer les autorités nationales et les collectivités locales, ainsi que les organisations sportives et les autres acteurs clés, dans la mise en œuvre de la Charte européenne du sport ;
- Aider les autorités nationales à développer davantage et à mettre en œuvre efficacement les cadres législatif et institutionnel destinés à assurer l'intégrité et à lutter contre la corruption dans le secteur de l'éducation en Géorgie.

Le CdE promouvra une meilleure compréhension des phénomènes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au niveau national et sectoriel et élaborera des mesures d'atténuation. Les autorités compétentes bénéficieront de conseils sur les possibilités de renforcement du cadre de surveillance et de réglementation à des fins de prévention, pour des secteurs tels que les assurances, casinos, avocats, notaires, négociants de métaux et pierres précieuses, agents immobiliers et organismes à but non lucratif (OBNL). Cela se traduira par un renforcement des capacités des autorités à instruire, poursuivre et juger les affaires de blanchiment de capitaux et de criminalité économique.

S'agissant des infractions de cybercriminalité et des autres infractions impliquant des preuves électroniques, le CdE renforcera les capacités d'instruction, de poursuite et de jugement, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération public-privé et la coopération internationale aux fins de la collecte de preuves électroniques.

Pour promouvoir la mise en œuvre, par les acteurs nationaux, des recommandations adoptées par le Conseil de l'Europe en matière de bonne gouvernance dans le domaine du sport, le CdE aidera les autorités à élaborer et à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la manipulation de compétitions sportives.

Le Conseil de l'Europe aidera les autorités nationales à faire avancer les réformes stratégiques dans le secteur de l'éducation, en mettant l'accent sur l'amélioration de la transparence et de la qualité à travers : l'analyse des risques de corruption existants ; l'amélioration des mécanismes de prévention, l'intégration des principes de transparence dans les programmes d'enseignement et les procédures administratives des établissements d'enseignement et la sensibilisation. En participant activement à la Plateforme paneuropéenne du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation, la Géorgie pourra également échanger des informations et partager des exemples de bonnes pratiques, en vue d'améliorer la qualité de son système éducatif.

## **V. Mesures de restauration de la confiance**

### **V.1. Aperçu et priorités sectoriels**

Depuis le conflit de 2008 en Géorgie, le Secrétaire Général a présenté au Comité des ministres (CM) des rapports biennaux sur les répercussions du conflit sur la situation des droits de l'homme dans la région. Un chapitre de ce rapport est consacré aux mesures de restauration de la confiance mises en œuvre au cours de la période de référence du rapport ou prévues au cours des semestres suivants. Ces mesures sont basées principalement sur les textes de référence suivants : la CEDH, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN), la CSE, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et la Convention d'Istanbul.

Les activités mises en œuvre à ce jour ont permis le développement de contacts entre les décideurs et les réseaux de professionnels concernés, ce qui constitue une base solide pour bâtir un programme plus détaillé et ambitieux.

Le CdE offre un double avantage : premièrement, en tant que principale organisation des droits de l'homme en Europe, il possède une grande expertise en matière d'établissement de normes de droits de l'homme et d'observation de leur respect à laquelle la région peut se référer à titre de bonnes pratiques et, deuxièmement, tous les pays de la région sont membres de l'Organisation. L'établissement de rapports réguliers à l'intention du CM permet de mobiliser un soutien politique de ces pays pour les mesures de restauration de la confiance.

## Objectif global

Renforcer le dialogue entre les groupes professionnels pertinents des différentes communautés afin de rehausser le niveau de sensibilisation aux droits de l'homme dans les régions touchées par le conflit.

### V.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

- Soutenir le travail des défenseurs publics dans les lieux de détention ;
- Améliorer l'accès de la population de la région à des soins de santé de qualité ;
- Renforcer la capacité de la société civile à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, y compris la violence domestique ;
- Appuyer et développer le travail des médiateurs en matière de sensibilisation aux droits de l'homme dans la région ;
- Améliorer les compétences et promouvoir le partage d'expériences entre les professionnels locaux dans des domaines tels que la conservation du patrimoine culturel et architectural, l'approche multiculturelle de l'apprentissage des langues, la coopération et les échanges entre les médias et les journalistes, la sensibilisation aux droits des personnes handicapées et le respect de ces droits.

Les efforts du CdE visant à promouvoir le dialogue, dans les régions de la Géorgie touchées par le conflit, sur les questions de droits de l'homme ont commencé en 2010 et ont gagné en ampleur et en cohérence, s'élargissant à plusieurs nouveaux domaines. Le principal partenaire institutionnel en Géorgie est le cabinet du ministre d'Etat de la Réconciliation, mais un volet séparé est développé en coopération avec le Bureau du Défenseur public (BDP) depuis novembre 2014 pour prendre en compte les questions spécifiques de droits de l'homme identifiées par le BDP dans son travail quotidien.

Ces activités sont fortement tributaires de la participation de représentants de la société civile des deux parties et de leur expérience de résolution des questions de droits de l'homme portées à leur attention par la population avec laquelle ils sont en contact permanent. Depuis deux ans, des représentants de la société civile des deux parties ont activement coopéré avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe aux fins du développement de cette initiative.

Les activités se déroulent pour l'essentiel à l'extérieur de la région, sauf pour certains séminaires de formation ou sessions d'information. Les bureaux du CdE dans d'autres Etats membres fournissent couramment un appui logistique et une contribution technique en termes de bonnes pratiques, notamment dans les Balkans.

Organisées sous forme de formations, tables rondes ou visites d'étude, les activités présentent un certain nombre de caractéristiques en commun :

- un nombre identique de participants désignés par Tbilissi et Sukhumi suivant un profil proposé par le Secrétariat ;
- la participation d'experts choisis par le Secrétariat parmi les experts du CdE compétents dans le domaine traité par la réunion ;
- le programme de chaque événement est approuvé par les deux parties et, le cas échéant, inclut des exposés d'experts locaux des deux groupes de participants ; et
- le suivi est approuvé par les participants et présenté par le Secrétariat via les canaux susmentionnés aux autorités géorgiennes et aux leaders *de facto*.

## **Addendum 1. Projet « Développement de la capacité de gestion du plan d'action du CdE et de projets des acteurs nationaux »**

### **Description sommaire**

Le projet est réalisé en coopération avec le ministère des Affaires étrangères aux fins d'une mise en œuvre optimale du Plan d'action 2016-2019 du CdE pour la Géorgie. Il est censé accroître les capacités des acteurs nationaux – et de leurs homologues locaux responsables de la mise en œuvre du plan – à planifier des projets et à en gérer les résultats. Le projet inclura également une composante spécifique destinée à sensibiliser davantage l'opinion aux réformes engagées qui correspondent à des engagements nationaux vis-à-vis du Conseil de l'Europe.

### **Objectif global**

Adopter le Plan d'action pour la Géorgie comme un outil de gestion basé sur les résultats, grâce à des programmes de formation et d'enseignement destinés aux principaux acteurs nationaux.

### **Objectifs spécifiques**

- Parvenir à une approche et une compréhension communes de la gestion de projet, de la collecte de fonds, du suivi et de l'évaluation parmi tous les acteurs appelés à participer à l'exécution du Plan d'action ;
- Soutenir l'appropriation du Plan d'action par les partenaires au niveau national et l'engagement de ces derniers à le mettre en œuvre ;
- Aider les partenaires au niveau national à examiner l'évaluation et l'établissement de rapports, au titre du plan d'action, sur la mise en œuvre des engagements de la Géorgie vis-à-vis du Conseil de l'Europe ainsi que sur la sensibilisation de l'ensemble de la société aux objectifs et résultats du processus de réforme.

### **Résultats attendus**

- Une fois le programme de formation achevé, les acteurs nationaux ont acquis une connaissance approfondie du système de suivi et de gestion de risque du plan d'action et seront en mesure d'utiliser différents outils pour gérer le plan d'action au niveau du programme et de présenter des évaluations et des rapports pertinents ;
- La communication relative à la conception, mise en œuvre et évaluation du plan d'action entre les gestionnaires du CdE et les acteurs nationaux est facilitée ;
- La continuité de l'expertise chez les acteurs locaux est maintenue grâce à un groupe de gestionnaires qui ont une connaissance pratique des besoins de gestion associés au plan d'action du CdE à l'issue de la formation ; et
- Le niveau global de sensibilisation des fonctionnaires, des agents des services d'application de la loi, d'autres bénéficiaires et du grand public au processus de réforme en Géorgie s'est amélioré.

## Annexe I. Résumé du plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2016-2019

**Objectif global :** le Conseil de l'Europe aide la Géorgie à remplir ses obligations en tant qu'Etat membre de l'Organisation, à consolider les réalisations du pays depuis son adhésion en 1999 et à faire face à de nouveaux défis en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe. L'Organisation entend continuer à appuyer la réforme interne de la Géorgie dans les principaux domaines d'expertise du Conseil de l'Europe, à savoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie.

<b>Secteurs d'intervention clés</b>				
<b>Protection et promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine, garantie des droits sociaux</b>	<b>Assurer la justice</b>	<b>Renforcement de la gouvernance démocratique</b>	<b>Lutte contre les menaces à l'Etat de droit : corruption, blanchiment de capitaux, cybercriminalité, manipulation des compétitions sportives</b>	<b>Mesures de restauration de la confiance</b>
<b>Objectifs sectoriels</b>				
Rapprocher la législation et les pratiques en Géorgie des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, y compris les droits sociaux.	Accroître l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire, améliorer les capacités des professionnels du droit, protéger les droits de l'homme des personnes détenues, améliorer les capacités de réinsertion sociale des délinquants, encourager une mutation d'une approche punitive vers une approche axée sur la réinsertion à l'égard des délinquants et contribuer à la mise en place d'une force de police impartiale, responsable et axée sur la communauté.	Améliorer l'intégrité, la transparence et la qualité du processus électoral au niveau national et local ; renforcer un système d'administration locale décentralisée et un cadre législatif connexe en conformité avec les normes européennes ; améliorer la gouvernance politique locale dans le pays et accroître la confiance dans les autorités régionales et locales.	Approfondir le renforcement institutionnel et le développement des capacités des acteurs nationaux aux fins de lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité et la manipulation dans le domaine du sport.	Renforcer le dialogue entre les médiateurs de Tbilissi et de Sukhumi afin de promouvoir les droits de l'homme dans les régions touchées par le conflit.

## Résultats attendus pour le secteur

### **Mise en œuvre efficace des normes européennes des droits de l'homme au niveau national**

- L'application des normes européennes des droits de l'homme au niveau national est renforcée ;
- Des améliorations sont constatées concernant la motivation des décisions de justice.

### **Promotion de la tolérance et lutte contre la discrimination**

- Des améliorations sont constatées concernant la protection des minorités nationales et la promotion de leur droits et langues conformément aux normes européennes ;
- Les autorités nationales et les collectivités locales ainsi que les associations de minorités sont soutenues aux fins de la mise en œuvre de la CELRM.

### **Liberté d'expression, liberté des médias, assistance pour la mise en œuvre des principes de gouvernance d'Internet et protection des données**

- La liberté, l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias, ainsi que la législation et/ou la politique

### **Indépendance et efficacité de la justice**

- Les normes du CdE et les recommandations des organes responsables de la définition et du suivi de ces normes (tels que la Commission de Venise, le Conseil consultatif de juges européens – CCJE, le Comité européen de coopération juridique – CDCJ) sont prises en compte dans la législation relative au fonctionnement du système judiciaire géorgien ;
- Le système de responsabilité des juges en Géorgie satisfait aux normes et aux recommandations du Conseil de l'Europe ;
- La capacité de l'Ecole supérieure de la magistrature à dispenser un enseignement moderne et axé sur la demande aux professionnels du droit est renforcée ;
- Le professionnalisme des magistrats et des agents des tribunaux est amélioré ;
- L'indépendance et la transparence des tribunaux sont améliorées ;
- Une base durable pour une formation moderne des professionnels du droit est établie ;
- L'indépendance et l'efficacité du ministère public sont accrues ;

### **Elections**

- La législation relative aux élections et/ou aux partis politiques est modifiée de manière à satisfaire aux normes internationales ;
- Des mécanismes efficaces pour examiner et régler les différends électoraux sont établis ;
- Un meilleur fonctionnement de l'administration électorale est garanti, notamment à travers les instructions normatives de la Commission électorale centrale et le règlement des différends ;
- L'intégrité, la transparence et la qualité du processus électoral sont améliorées au niveau national et local ;
- La participation des femmes, des jeunes et des minorités au processus électoral est accrue ;
- Les élections font l'objet d'une couverture professionnelle par les médias nationaux et régionaux.

### **Démocratie locale**

- La stratégie de décentralisation est appuyée par le biais de la révision des cadres juridique, politique et consultatif nationaux ;
- Les aptitudes, les connaissances et l'expertise des collectivités locales et des

- La capacité des institutions nationales à fournir des conseils en matière d'orientations et à coordonner et suivre les réformes ayant trait à la lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance est renforcée ;
- Les autorités bénéficient d'un appui dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et du plan d'action y afférent ;
- Les autorités nationales instruisent et poursuivent de manière plus efficace les affaires de cybercriminalité et les autres affaires impliquant des preuves électroniques aux fins de leur jugement ; et
- Les autorités nationales et les collectivités locales ainsi que le mouvement sportif et les autres acteurs clés sont appuyés dans la mise en œuvre de la Charte européenne du sport ;

- Les contacts entre les citoyens et les groupes professionnels s'intensifient, ce qui crée un contexte propice à l'instauration d'une confiance dans la région ;
- Le travail des défenseurs publics dans les lieux de détention est soutenu ;
- L'accès de la population de la région à des soins de santé de qualité est amélioré ;
- La capacité de la société civile à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, y compris la violence domestique est développée ; et
- Le travail des médiateurs en matière de sensibilisation aux droits de l'homme dans la région est appuyé.

<p>nationales relatives à la gouvernance d'Internet sont mis en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme et les normes pertinentes du Conseil de l'Europe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La législation nationale relative à la liberté, à l'indépendance, au pluralisme et à la diversité des médias et/ou la politique nationale relative à la gouvernance d'Internet sont mises en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme et les normes pertinentes du Conseil de l'Europe.</li> </ul> <p><b>Egalité des genres, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et la violence domestique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sensibilisation de l'opinion au processus de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul est soutenue ;</li> <li>- L'approche coordonnée visant à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est améliorée ;</li> <li>- Le cadre juridique et politique visant à éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des enfants est renforcé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les normes éthiques et le professionnalisme des avocats sont améliorés ;</li> <li>- La capacité du système pénitentiaire et du système de probation à prévenir les mauvais traitements, à protéger les droits de l'homme et à améliorer les possibilités de réinsertion est développée.</li> </ul> <p><b>Prisons et police</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ministère de l'Intérieur bénéficie d'un appui pour établir une structure d'application de la loi impartiale, responsable, axée sur la communauté et transparente ;</li> <li>- La prévention des mauvais traitements infligés par la police et la lutte contre l'impunité en son sein sont renforcées.</li> </ul>	<p>élus locaux sont renforcées dans les domaines du leadership, de l'éthique publique et des meilleures pratiques ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La coopération entre les autorités centrales et les collectivités locales est renforcée ;</li> <li>- La capacité des administrations locales des villes historiques à arrêter des décisions sur une base transparente et participative est améliorée ;</li> <li>- Les collectivités locales des villes historiques sont dotées des outils utiles pour un développement local durable ;</li> <li>- Le patrimoine et les ressources du paysage sont promues en tant que facteurs propices au dialogue culturel et au développement socio-économique ;</li> <li>- Les communautés locales sont activement impliquées dans les processus de prise de décisions ;</li> </ul>		
--	--	---	--	--

<p><b>Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme</b></p> <p>- L'intégration et/ou le développement de l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) et de l'éducation aux droits de l'homme (EDH) dans le système éducatif national sont appuyés.</p>				
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le calendrier et la portée de la politique nationale de protection des droits de l'homme, y compris les droits sociaux et les droits des personnes appartenant à des minorités ;</li> <li>- Les mesures individuelles et générales devant être adoptées par l'Etat défendeur pour prévenir de futures violations de nature similaire conformément aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;</li> <li>- Le nombre de mesures prises pour promouvoir les langues minoritaires dans des domaines essentiels tels que l'éducation, les médias et la culture, conformément à la CELRM ;</li> <li>- Le pourcentage de personnes appartenant aux minorités nationales qui ont accès à l'éducation et aux médias dans leur propre langue ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps requis pour mener à bien une procédure judiciaire, de la mise en accusation jusqu'au règlement de l'affaire ;</li> <li>- Le nombre de requêtes introduites devant la Cour européenne des droits de l'homme pour violation de l'article 3 de la CEDH en raison d'un traitement médical inadapté en prison ;</li> <li>- Le ratio des peines non privatives de liberté sur les peines privatives de liberté imposées ;</li> <li>- Les changements de la situation sociale, la stabilité de l'emploi et la satisfaction des personnes en sursis probatoire ;</li> <li>- Le pourcentage d'Etats défendeurs qui sont satisfaits des mécanismes en matière de maintien de l'ordre ; et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La conformité des lois et des règlements relatifs aux élections avec les normes internationales ;</li> <li>- Des lacunes sont identifiées dans la législation et les pratiques électorales, ainsi que dans la législation sur les partis politiques ;</li> <li>- L'existence d'instructions normatives de la Commission électorale centrale, qui sont transmises aux commissions électorales d'échelon inférieur ;</li> <li>- L'existence d'une stratégie et de plans de renforcement des capacités, le développement de matériels de formation à l'usage des organes de gestion des élections ;</li> <li>- Le pourcentage de femmes, de jeunes et de personnes issues des minorités participant au processus électoral ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre politique et réglementaire réformé sur les mesures de lutte contre la corruption est conforme aux recommandations pertinentes du GRECO et fondé sur les normes de bonne pratique internationales ;</li> <li>- La conformité avec les recommandations pertinentes de MONEYVAL spécifiques aux pays est accrue ; et</li> <li>- Les acteurs clés des autorités nationales et des collectivités locales ainsi que du mouvement sportif adoptent les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption, ce qui se traduit par une transparence accrue des enquêtes sur la corruption.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de participants actifs et le pourcentage de la population couverte par les activités des deux côtés ;</li> <li>- La sensibilisation de l'opinion aux droits de l'homme ;</li> <li>- Le pourcentage de la population carcérale ayant accès à des soins de santé ; et</li> <li>- Le nombre d'affaires de violence à l'égard des femmes signalées et instruites avec succès.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de journalistes et d'autres personnels des médias qui signalent des sanctions et des pressions politiques ou d'entreprises en raison de la publication d'informations ;</li> <li>- Les cas signalés de non-divulgaration de documents, d'archives et de données d'une administration ou d'une entreprise qui sont d'intérêt public ;</li> <li>- Une formation pertinente à la coopération interinstitutions à l'intention de toutes les autorités compétentes, comprenant un programme visant à former la police à réagir aux affaires de violence à l'égard des femmes et de violence domestique et à les instruire de manière efficace est développée ;</li> <li>- Les lacunes identifiées au plan juridique et au plan de la mise en œuvre des politiques en ce qui concerne la protection de la violence à l'égard de l'enfant et les mesures adoptées par la Géorgie pour remédier à ces lacunes ;</li> <li>- Le pourcentage de jeunes ayant accès à une ECD/EDH formelle ou informelle ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La garantie d'une formation de durée suffisante et de qualité à l'intention des agents de police, y compris une formation en cours d'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence d'un cadre juridique, politique et réglementaire relatif à l'administration locale en général et à la coopération intercommunale en particulier, qui est fondé sur les normes de bonne pratique européennes ;</li> <li>- L'existence d'une stratégie et de plans de renforcement des capacités, le développement de matériels de formation à l'usage des représentants des autorités et des élus ; et</li> <li>- Les capacités des administrations locales sont suffisantes pour garantir des services améliorés ;</li> </ul>		
--	--	--	--	--

Retombées escomptées sur les bénéficiaires finals				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens jouissent d'une meilleure protection de leurs droits fondamentaux grâce à des mécanismes institutionnels efficaces et à une meilleure utilisation des normes européennes des droits de l'homme par les enquêteurs et les professionnels du droit ; et</li> <li>- Les citoyens ont un meilleur accès à des mécanismes et outils pour la protection de leurs droits ;</li> <li>- Les locuteurs de langues minoritaires ont davantage de possibilités d'utiliser leur langue dans des domaines essentiels tels que l'éducation, les médias et la culture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens se sentent plus en sécurité et ont une plus grande confiance dans les institutions et structures d'application de la loi pour protéger leurs libertés et droits ;</li> <li>- L'efficacité des tribunaux est améliorée ; les usagers des tribunaux constatent une accélération de l'administration de la justice ;</li> <li>- Les droits des détenus sont mieux respectés grâce à une gestion plus humaine et efficace des établissements pénitentiaires ;</li> <li>- La rechute et la récidive des anciens prisonniers sont en baisse ;</li> <li>- La façon dont le public perçoit la police et son rôle dans la communauté est améliorée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La conformité du processus électoral avec les normes internationales est améliorée, au profit des parties prenantes aux élections, dont les citoyens en général ;</li> <li>- Les administrations locales élues tiennent davantage compte des préférences de leurs citoyens lorsqu'elles conçoivent les services à fournir et affectent les ressources ; et</li> <li>- Les citoyens disposent d'un meilleur système pour exprimer leurs besoins et souhaits et pourront demander des comptes aux responsables de leur administration locale en cas de manquements dans la fourniture des services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre réussie de mesures de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux contribue à la pleine jouissance des droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une confiance accrue entre les peuples par-delà les lignes de conflit.</li> </ul>
Priorités détaillées				
<p><b>Mise en œuvre efficace des normes européennes des droits de l'homme au niveau national</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les politiques et les pratiques relatives aux droits de l'homme sont alignées sur les normes européennes en assurant la conformité des cadres législatif et réglementaire avec ces normes ;</li> </ul>	<p><b>Indépendance et efficacité de la justice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les lois pertinentes sont mises en conformité avec les normes européennes ;</li> <li>- Les structures et les pratiques de gestion sont modernisées ;</li> <li>- Un système de gestion de la qualité est mis en œuvre dans les tribunaux ;</li> </ul>	<p><b>Elections</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La législation électorale est modifiée afin de la mettre en conformité avec les normes internationales, ainsi que le prescrivaient en particulier des avis de la Commission de Venise ;</li> <li>- Les aptitudes, l'impartialité et le professionnalisme des organes de gestion des élections et des juges en charge des différends électoraux sont améliorés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures de prévention de la corruption dans le secteur public /l'administration sont renforcées ;</li> <li>- La stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le plan d'action y afférent sont mis en œuvre ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les questions spécifiques de droits de l'homme identifiées par les bureaux des défenseurs publics sont traitées ;</li> <li>- Les activités se déroulent pour l'essentiel à l'extérieur de la région, sauf pour certains séminaires de formation ou sessions d'information en Abkhazie ;</li> </ul>

<p>- Les aptitudes, compétences et capacités des professionnels du droit, de même que les structures organisationnelles et les méthodes des institutions nationales des droits de l'homme, y compris les bureaux des défenseurs des droits de l'homme (médiateurs), sont renforcées ;</p> <p>- Les nouvelles dispositions de la Charte sociale européenne révisée sont mises en œuvre, la capacité nationale à mettre en œuvre les dispositions acceptées est accrue et le dialogue social sur la Charte est mis en pratique ;</p> <p>- L'opinion est mieux sensibilisée aux droits de l'homme.</p> <p><b>Promotion de la tolérance et lutte contre la discrimination</b></p> <p>- La capacité des autorités nationales compétentes à ratifier et à mettre en œuvre la CELRM est améliorée et un dialogue entre les autorités et les associations des minorités sur la CELRM est noué ;</p> <p>- Des politiques d'intégration et de protection des minorités nationales efficaces et fondées sur des connaissances validées sont définies ;</p> <p>- Des normes linguistiques pour les minorités nationales ont été développées.</p>	<p>- Le professionnalisme et la transparence du ministère public sont améliorés, notamment en application de la CEDH ; et</p> <p>- L'Association du barreau géorgien renforce son auto-gouvernance de manière à servir pleinement les intérêts de la justice et sa capacité à dispenser une formation professionnelle aux avocats est accrue.</p> <p><b>Prisons et police</b></p> <p>- La capacité du système pénitentiaire à prévenir effectivement les mauvais traitements est améliorée et l'impunité est combattue ;</p> <p>- L'administration de soins de santé en détention est améliorée ;</p> <p>- Les peines de substitution à l'emprisonnement sont promues, ce qui contribue à faire décroître la population carcérale ;</p> <p>- La police est en mesure d'instruire de manière efficace les affaires de violence sexiste, de violence domestique, de criminalité contre des enfants, de crimes de haine et de plaintes concernant des actes commis par des policiers, et de lutter contre la corruption au sein des services chargés de l'application de la loi.</p>	<p>- Les aptitudes, compétences et capacités des organismes nationaux d'observation électorale à assurer une surveillance professionnelle des élections sont accrues ;</p> <p>- La participation politique des femmes et la capacité des femmes à se porter candidates et à exercer une charge électorale est renforcée ;</p> <p>- La participation des minorités ethniques et des jeunes (électeurs qui votent pour la première fois) aux élections est accrue ; et</p> <p>- La capacité des médias nationaux et régionaux à assurer une couverture professionnelle des élections est accrue.</p> <p><b>Démocratie locale</b></p> <p>- Le cadre réglementaire est amélioré par rapport aux normes européennes ;</p> <p>- Les capacités institutionnelles et administratives au niveau local et central sont renforcées ; et</p> <p>- Les capacités de leadership des personnes susceptibles d'être élues et des personnes récemment élues au niveau local sont développées.</p>	<p>- Les dispositions de la Convention de Budapest et les conclusions des évaluations du Comité de la Convention cybercriminalité sont mises en œuvre ; et</p> <p>- Les aptitudes, compétences et capacités des organisations sportives nationales (associations) pour appliquer les principes et les mesures propres à améliorer leur gouvernance sont renforcées.</p>	<p>- Les représentants de la société civile des deux parties prennent activement part aux activités ; et</p> <p>- Les bureaux du CdE dans d'autres Etats membres fournissent couramment un appui logistique et une contribution technique en termes de bonnes pratiques.</p>
--	---	--	---	--

<p><b><i>Liberté d'expression, liberté des médias, assistance pour la mise en œuvre des principes de gouvernance d'Internet et protection des données</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La conformité des cadres juridique et politique nationaux avec les normes du CdE sur la liberté d'expression est renforcée ;</li><li>- Le professionnalisme, la responsabilité et le respect des règles éthiques sont améliorés chez les journalistes ;</li><li>- La liberté d'Internet est protégée par le biais d'une législation et d'arrangements prévoyant un dialogue entre les diverses parties prenantes ; et</li><li>- La législation sur la protection des données est améliorée et mise en œuvre de manière effective de sorte à garantir le droit à la vie privée.</li></ul> <p><b><i>Egalité des genres, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et la violence domestique</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développement d'une approche (interinstitutions) coordonnée visant à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;</li></ul>				
--	--	--	--	--

- La conformité avec les conventions et instruments pertinents du CdE qui visent à garantir le droit de l'enfant de ne subir aucune forme de violence est renforcée ; et  
- Une stratégie nationale intégrée visant à préserver les droits de l'enfant et à protéger les enfants contre la violence est élaborée et promue.

***Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme***

L'ECD/EDH est étendue à davantage de groupes cibles, en introduisant des cours d'éducation formels et non formels pertinents à différents niveaux (collège et lycée).

--

--

--

--

**Annexe II. TABLEAU DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**BUDGET TOTAL ALLOUÉ AU PLAN D'ACTION : 25377269 €**

DOMAINES SECTORIELS		TOTAUX SECTORIELS	FINANCEMENTS ASSURÉS				FINANCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES
			BUDGET ORDINAIRE*	PROGRAMMES CONJOINTS UE/CdE	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	TOTAL	
I	Protéger et promouvoir les droits de l'homme et la dignité, garantir les droits sociaux	6 209 075 €	147 869 €	1 330 824 €	270 833 €	1 749 526 €	4 459 549 €
II	Assurer la justice	10 137 384 €	125 892 €	1 133 090 €		1 258 982 €	8 878 402 €
III	Renforcer la gouvernance démocratique	4 799 308 €	66 331 €	452 977 €		519 308 €	4 280 000 €
IV	Contrer les menaces à l'état de droit : corruption, blanchiment de capitaux, cybercriminalité, manipulations de compétitions sportives	3 429 001 €	75 400 €	678 602 €		754 002 €	2 674 999 €
V	Mesures de restauration de la confiance	749 000 €					749 000 €
	Développement de la capacité de gestion du plan d'action du CdE et de projets des acteurs nationaux	53500 €					53 500 €
	Financements au niveau du Plan d'Action (non alloués spécifiquement)				180 000 €	180 000 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>25 377 269 €</b>	<b>415 492 €</b>	<b>3 595 493 €</b>	<b>450 833 €</b>	<b>4 461 818 €</b>	<b>20 915 451 €***</b>

Notes:

\*inclut la contribution du CdE aux projets conjoints UE/CdE

\*\*Contributions volontaires de Norvège et Fonds fiduciaire pour les Droits de l'homme

\*\*\*prend en compte les financements non alloués spécifiquement assurés

### Annexe III. LISTE PROVISOIRE DE PROJETS

(à compléter au cours de la mise en œuvre du plan d'action, dans la limite des crédits budgétaires alloués par secteur)

Intitulé du projet	Durée	Statut	Etat et source de financement	Principaux partenaires
<b>I. PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME</b>				
<b>I. 1. Mise en œuvre efficace des normes européennes des droits de l'homme au niveau national</b>				
<i>Projets spécifiques au pays</i>				
Appui au système judiciaire de Géorgie	36 mois	Proposé	Financement requis	Cour suprême de Géorgie et autres tribunaux de différents niveaux de juridiction
Sensibilisation et renforcement des capacités des avocats géorgiens sur les normes européennes des droits de l'homme	30 mois	Proposé	Financement requis	Association du barreau géorgien
Asseoir l'indépendance et l'efficacité du ministère public : application accrue de la jurisprudence de la CEDH par le ministère public au niveau national et formation périodique des procureurs sur les modifications législatives et les aptitudes pratiques	24 mois	Proposé	Financement requis	Ministère public
Académie des droits de l'homme du Défenseur public (médiateur) de Géorgie	12 mois	Proposé	Financement requis	Bureau du Défenseur public, ministère de l'Education et des sciences de Géorgie
Appui au Bureau du Défenseur public pour traiter la situation des réfugiés, demandeurs d'asile et titulaires d'un statut humanitaire	24 mois	Proposé	Financement requis	Bureau du défenseur public, ministère des Personnes déplacées originaires des territoires occupés, de l'accueil et des réfugiés et HCR
Appui au Parlement de Géorgie pour développer son rôle de contrôle de l'application des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	24 mois	Proposé	Financement requis	Parlement géorgien
Amélioration des capacités opérationnelles du Bureau de Médiateur en Géorgie	24 mois	En cours	Financement obtenu	

Application de la Convention européenne des droits de l'homme et harmonisation de la législation et de la pratique judiciaire en Géorgie avec les normes européennes en Géorgie	24 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Ministère de la Justice, ministère public et Association du barreau géorgien
<b>Projets régionaux</b>				
Participation civile dans le processus décisionnel dans la région	16 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
Soutenir l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et renforcer les capacités de parlements nationaux du Partenariat Oriental pour assurer une meilleure conformité des législations nationales avec la CSE	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
<b>I.2. Politiques de promotion de la tolérance et lutte contre la discrimination</b>				
Appui pour une mise en œuvre effective et intégrale de la stratégie et du plan d'action pour l'égalité civique de la Géorgie	60 mois	Proposé	Financement requis	Cabinet du ministre d'Etat de la Réconciliation et l'égalité civique ; Commission interministérielle nationale ; ministères de tutelle ; et collectivités locales
Mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) en Géorgie	24 mois	Proposé	Financement requis	Organismes publics compétents
Intégration civique des minorités nationales en Géorgie et Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM)	24 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Cabinet du ministre d'Etat de la Réconciliation et l'égalité civique
<b>Projets régionaux</b>				
Améliorer l'accès des femmes à la justice dans 5 pays du Partenariat Oriental»	24 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	

<b>I.3. Liberté d'expression, liberté des médias, assistance pour la mise en œuvre des principes de gouvernance d'Internet et protection des données</b>				
Renforcement de la protection des données en Géorgie	24 mois	Proposé	Financement requis	Bureau de l'Inspecteur de la protection des données personnelles, Ecole supérieure de la magistrature, Association du barreau géorgien
Promotion de la liberté, du professionnalisme et du pluralisme des médias	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Médias publics, Commission nationale géorgienne des communications et universités
Protection de la liberté d'Internet par le biais d'une législation et d'arrangements prévoyant un dialogue entre les diverses parties prenantes	18 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Commission nationale géorgienne des communications, fournisseurs d'accès Internet
<b>I.4. Egalité des genres, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et la violence domestique</b>				
Renforcement du cadre juridique et politique visant à éradiquer toutes les formes de violence à l'égard d'enfants	12 mois	Proposé	Financement requis	Ministère de la Justice de Géorgie, ministère du Travail, de la santé et des affaires sociales de Géorgie
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et Violence Against Women Fund (Fonds d'assistance aux femmes victimes de violences)	24 mois	En cours	Financement requis	Conseil interministériel de prévention de la violence domestique et Bureau du Défenseur public
<b>Projets régionaux</b>				
Promotion d'un journalisme professionnel et responsable en soutenant le réseau régional d'organes d'autorégulation	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
Sensibilisation sur le rôle de parlements nationaux dans le domaine des services publics de radiodiffusion, accès aux médias publics et sécurité de journalistes	24 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
Renforcer le respect de la protection des droits de l'homme en ligne à travers le renforcement des capacités, la coopération régionale et la participation à l'élaboration de politiques globales sur la gouvernance de l'Internet	18 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	

Renforcer des systèmes nationaux de protection des données	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
<b>I.5. Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme</b>				
Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme	36 mois	Proposé	Financement requis	Ministère de l'Education, ministère des Sports et de la jeunesse, Bureau du Défenseur public
Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme dans les 6 pays de la région	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Ministère de l'Education
<b>II. ASSURER LA JUSTICE</b>				
<b>I. 1. Indépendance et efficacité de la justice</b>				
Renforcement des capacités de l'Ecole supérieure de la magistrature de Géorgie	18 mois	Proposé	Financement requis	Ecole supérieure de la magistrature, ONG nationales et organisations internationales présentes en Géorgie
Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Géorgie	24 mois	Proposé	Financement requis	Conseil supérieur de la justice de Géorgie et Ecole supérieure de la magistrature
Soutien à l'Association du barreau géorgien	18 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Association du barreau géorgien
<b>Projets régionaux</b>				
Réforme des systèmes judiciaires	24 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
Renforcement de la justice constitutionnelle	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	

<b>II. 2. Prisons et police</b>				
Soutien à la réforme de la police	36 mois	Proposé	Financement requis	Ministère de l'Intérieur et ses organes de formation, ministère de la Justice et ministère public
Réinsertion sociale réussie des personnes libérées de prison	36 mois	Proposé	Financement requis	Ministère des Prisons de Géorgie
Renforcement des capacités de mise en œuvre du nouveau code pénal pour mineurs	24 mois	Proposé	Financement requis	Ministère des Prisons de Géorgie ; ministère de la Justice ; Ecole supérieure de la magistrature ; Centre de formation du personnel pénitentiaire et des agents de probation ; et Service national de probation
Poursuite du développement des soins de santé en prison en Géorgie	18 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Ministère des Prisons de Géorgie, Centre de formation du personnel pénitentiaire et des agents de probation et Service national de probation
Droits de l'Homme et soins médicaux dans les prisons et autres établissements fermés	35 mois	En cours (terminé en février 2016)		Ministère des Prisons de Géorgie, Centre de formation du personnel pénitentiaire et des agents de probation et Service national de probation
<b>Projets régionaux</b>				
Promouvoir les réformes pénitentiaires (d'une approche punitive vers la réinsertion)	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
Réponses de la justice pénale aux prisonniers toxicomanes	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
<b>III. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE</b>				
<b>III. 1. Intégrité, transparence et qualité du processus électoral</b>				
Réforme des pratiques électorales en Géorgie	36 mois	Proposé	Financement requis	Commission électorale centrale de Géorgie et Office national d'audit de Géorgie
Assistance électorale aux parties prenantes aux élections en Géorgie	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Commission électorale centrale de Géorgie et ONG locales

<b>Projets régionaux</b>				
Coopération régionale en matière électorale, y compris sa dimension parlementaire	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
<b>III. 2. Mécanismes institutionnels et juridiques pour le développement régional et municipal</b>				
Renforcement des capacités administratives des collectivités locales géorgiennes (2015-2018)	36 mois	Proposé	Financement requis	Ministère du Développement régional et des infrastructures de Géorgie et Association nationale des collectivités locales de Géorgie (NALAG)
Renforcement des capacités des collectivités et des élus locaux	36 mois	Proposé	Financement requis	Autorités centrales géorgiennes et Association nationale des collectivités locales de Géorgie (NALAG)
Assistance juridique à la réforme de décentralisation et renforcement des capacités des autorités centrales, locales et régionales de Géorgie	36 mois	Proposé	Financement requis	Ministère du Développement régional et des infrastructures de Géorgie ; Association nationale des collectivités locales de Géorgie (NALAG) ; diverses organisations internationales (PNUD, UE, etc.)
Autonomisation des collectivités locales et régionales en matière de protection et de promotion de leur patrimoine culturel (LoRDeP)	36 mois	Proposé	Financement requis	Ministère du Développement régional et des infrastructures, ministère de la Culture et de la protection des monuments historiques, ministère de l'Economie et du développement durable
Stratégies urbaines communautaires dans les villes historiques	30 mois	En cours	Financement obtenu	Ministère de la Culture et de la protection des monuments historiques
<b>Projets régionaux</b>				
Promotion de la gouvernance démocratique	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	

#### IV. LUTTE CONTRE LES MENACES À L'ÉTAT DE DROIT : CORRUPTION, CYBERCRIMINALITÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX, MANIPULATION DE COMPÉTITIONS SPORTIVES

##### IV. 1. Lutte contre la corruption, la cybercriminalité et le blanchiment de capitaux

Lutte contre la corruption	36 mois	Proposé	Financement requis	Organismes publics compétents
Renforcement des capacités en rapport avec les infractions de cybercriminalité et les autres infractions impliquant des preuves électroniques	36 mois	Proposé	Financement requis	Autorités de justice pénale, organismes de formation judiciaire et fournisseurs d'accès Internet
Renforcement de l'intégrité et lutte contre la corruption dans le système éducatif en Géorgie	36 mois	Proposé	Financement requis	Ministère de l'Education et des sciences, universités publiques, société civile
Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux en Géorgie	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	Ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, ministère des Finances

##### *Projets régionaux*

Lutter contre la corruption et encourager la bonne gouvernance / lutter contre le blanchiment d'argent	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	
Action de la justice pénale sur la cybercriminalité : Cybercrime@EAP II	36 mois	En cours	Financement obtenu (PCF)	

##### IV. 2. Sport et intégrité

Promotion de la bonne gouvernance dans le sport à travers le renforcement des capacités des parties prenantes	12 mois	Proposé	Financement requis	Ministère des Sports et de la jeunesse de Géorgie ; Comité olympique national géorgien ; Université de l'éducation physique et du sport de Géorgie ; Division des Conventions du sport du Conseil de l'Europe
---	---------	---------	--------------------	---

Promotion de la Charte européenne du sport au niveau national et local : soutien à la mise en œuvre des recommandations préparées par l'équipe consultative de l'APES dans le cadre de la visite en Géorgie	24 mois	Proposé	Financement requis	Ministère des Sports et de la jeunesse de Géorgie ; ministère du Travail, de la santé et des affaires sociales de Géorgie ; ministère de l'Education et des sciences de Géorgie ; ministère du Développement régional et des infrastructures ; autorités locales et municipales ; Université de l'éducation physique et du sport de Géorgie ; Comité olympique national géorgien ; fédérations et associations sportives ; et Division des Conventions du sport du Conseil de l'Europe, APES.
<b>V. MESURES DE RESTAURATION DE LA CONFIANCE</b>				
Mesures de restauration de la confiance	24 mois	Proposé	Financement requis	Bureau du Défenseur public de Géorgie et ministère d'Etat de la Réconciliation et l'égalité
<b>PLAN D'ACTION DU COE ET CAPACITÉ DE GESTION DU PROJET</b>				
Renforcement des capacités des acteurs nationaux en relation avec la méthodologie de gestion de projet du CdE	12 mois	Proposé	Financement requis	Tous les principaux partenaires nationaux